

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(29^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 13 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Eloge funèbre de Gaston Defferre** (p. 855).

MM. le président, Jacques Chirac, Premier ministre.

2. **Mesures d'ordre économique et social.** - Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 856).

Rappel au règlement (p. 856)

MM. Bruno Gollnisch, le président.

Article 5 (suite) (p. 856)

MM. François Loncle, Jean Le Garrec, Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

MM. Michel Charzat, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 858)

Amendement de suppression n° 144 de M. Chomat : MM. Paul Mercieca, Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; le président, Jean Le Garrec, Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 447 du Gouvernement : MM. le ministre délégué, le président, le rapporteur général, Jean Le Garrec.

Sous-amendement n° 598 de M. Chomat : MM. Georges Hage, le rapporteur général, le ministre délégué. - Rejet.

Sous-amendement n° 607 de M. Briant : MM. Yvon Briant, le rapporteur général, le ministre délégué. - Rejet par scrutin.

Rappels au règlement (p. 861)

MM. Jacques Roger-Machart, le président, Bruno Gollnisch.

Reprise de la discussion (p. 862)

Sous-Amendement n° 608 de M. Collomb : MM. Jean Le Garrec, le ministre délégué, le rapporteur général. - Rejet par scrutin.

Sous-Amendement n° 609 de M. Collomb : MM. Michel Charzat, le rapporteur général, le ministre délégué. - Rejet par scrutin.

Sous-amendement n° 610 de M. Collomb : MM. Jacques Roger-Machart, le rapporteur général, le ministre délégué. - Rejet par scrutin.

Sous-amendement n° 611 de M. Collomb : MM. Michel Charzat, le rapporteur général, le ministre délégué, Jacques Limouzy. - Rejet par scrutin.

Sous-amendement n° 618 de M. Collomb : MM. Christian Goux, le président, le rapporteur général, Pierre Mazeaud, rapporteur pour avis de la commission des lois ; le ministre délégué. - Rejet par scrutin.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 866).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉLOGE FUNÈBRE DE GASTON DEFFERRE

M. le président. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*) Mort, Gaston Defferre demeurera pour nous l'être vivant par excellence. Son élan vital était exceptionnel, immédiate sa capacité d'enthousiasme ou de refus, féconde son imagination, sa générosité sans limites et inlassable son activité.

Depuis ce 14 septembre 1910 qui le vit naître à Marsillargues dans l'Hérault, de deux familles d'origine cévenole et de religion protestante, son enfance, son adolescence, sa jeunesse furent agitées d'événements familiaux qui le menèrent en Afrique occidentale, puis à Nîmes, puis à nouveau en Afrique, qu'il découvrit ainsi, et, enfin, à Aix-en-Provence pour y faire des études de droit tout en étant devenu, avant même d'avoir vingt ans, comme un chef de famille auprès de sa mère et de ses trois frères et sœurs.

Dès le milieu des années trente, il prend deux engagements, l'un professionnel - il s'inscrit au barreau de Marseille - l'autre politique - il adhère à la S.F.I.O. et participe aux côtés d'Henri Tasso aux luttes sanglantes qui marquèrent en 1935 la campagne des élections municipales qui permit d'écarter Simon Sabiani, doriotiste lié au milieu de Marseille.

La révélation d'un destin procède de la rencontre d'un grand événement et d'un caractère fortement trempé. L'occupation va être le révélateur. Aussitôt démobilisé, après la défaite de juin 1940, Gaston Defferre cherche à reprendre le combat. De sa prison, Léon Blum recommande à Daniel Mayer de ne pas gagner Londres, mais d'abord, de constituer un nouveau parti socialiste à partir des éléments qui ont échappé soit au découragement, soit à l'attraction du régime en place. Félix Gouin, Henri Ribière, Eugène Thomas sont dans le Midi. Gaston Defferre aussi et l'affaire prend tournure.

Aidé par les frères Fourcaud, dirigeant un réseau du B.C.R.A. du colonel Passy, la reconstitution du parti s'avance et, à partir de 1941 et pendant deux ans, bravant les périls, échappant aux dangers quotidiens, Gaston Defferre va sans cesse développer son action de résistance, entraîner un nombre de plus en plus grand de militants et participer à l'extraordinaire débat clandestin entre ceux qui réclamaient la direction de la Résistance pour les mouvements en montée de puissance et ceux qui la réclamaient pour les anciens partis politiques, sans omettre les syndicats.

Tous, heureusement, reconnaissaient pour chef le général de Gaulle. Celui-ci, finalement, au printemps de 1943, arbitra dans le sens préconisé, un an plus tôt, dans un rapport rédigé en commun par Gaston Defferre et Maurice Fourcaud, puis expédié à Londres par les soins d'Yvon Morand. En application des instructions du général, par Jean Moulin, les mouvements, les partis et les syndicats se retrouvèrent au coude à coude pour la réunion constitutive du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, au n° 48 de la rue du Four à Paris.

On sait de quel poids sera le C.N.R., en France certes, mais aussi à l'extérieur, principalement pour attester aux yeux de nos alliés la légitimité avant la lettre de la France combattante, de son chef et du gouvernement provisoire de la République française alors à Alger.

Gaston Defferre ne se cantonna pas dans cette action politique pourtant décisive pour la suite des événements. Il lui fallait de l'action sur le terrain. Sous l'autorité d'André Boyer, avec Pierre Sudreau et lui-même pour adjoints, il fonda le réseau « Brutus », qui eut rapidement son centre à Lyon et ses agences à Toulouse et Marseille. Le réseau donna naissance à des groupes de combat et de sabotage bien entraînés, bien armés et efficaces : les groupes Veni, qui passèrent sous les ordres de Gaston Defferre après l'arrestation d'André Boyer.

Pour préparer et réussir la libération de Marseille, c'est-à-dire avec la participation de la Résistance mais sans destructions ni hécatombes, Gaston Defferre, tout en recrutant et en organisant 300 « miliciens socialistes », s'entendit avec Francis Leenhardt, notre ancien collègue aujourd'hui disparu, pour que « Brutus » et le M.L.N., le Mouvement de libération national, unissent leurs efforts. Le résultat fut total : grève partielle, puis générale, insurrection et arrivée de Monsabert, sous les ordres de De Lattre, dont les premiers éléments furent accueillis par Gaston Defferre lui-même. Le 23 août, Marseille est libérée. Il s'installe à la mairie. Au bénéfice de ses capacités exceptionnelles et de tant d'épreuves surmontées, Michel Debré, organisateur infatigable, avait confirmé, au nom du gouvernement d'Alger, sa nomination comme maire de la Libération.

Simultanément, il fonda *Le Provençal*, qui fut pour lui un soutien constant, au prix de luttes et de travaux incessants, et dont la maîtrise lui permit par la suite de prouver son attachement au pluralisme de la presse.

Ainsi débuta son roman d'amour avec Marseille, ce roman marqué par des hauts et des bas, peuplé de péripéties souvent des plus inattendues, mais toujours recommencé jusqu'à l'accident tragique de la semaine dernière.

De Marseille, la capitale, il étendit son action à l'ensemble de la région Provence-Côte d'Azur dont l'homogénéité pose des problèmes particuliers. Bien auparavant, dans les années soixante, en Européen convaincu, il s'était engagé dans le conseil des communes d'Europe dont il présidait la section française avec son autorité coutumière.

Dès 1946, il était entré au gouvernement, à l'information, et s'y retrouve à la France d'outre-mer dans le ministère Blum. De juillet 1950 à juillet 1951, il est ministre de la marine marchande. Il fait alors adopter par le Parlement un projet de loi qui permit de développer l'activité des chantiers navals, mais c'est à la France d'outre-mer qu'il va faire ses preuves d'homme d'Etat et marquer sa place dans l'histoire des peuples. Avec l'aide de Pierre Messmer, alors directeur de son cabinet - et auquel succéda notre ancien collègue Georges Spénale, aujourd'hui décédé -, il élaborera un projet de loi-cadre qui portera légitimement son nom. Ce projet est destiné à faire accéder les territoires d'outre-mer à l'autonomie préparant l'indépendance. Ainsi aura été ouverte la voie à la décolonisation que réalisera le général de Gaulle.

Son esprit novateur, sa volonté constante de ne pas subir l'événement, mais de le précéder et, si possible, de le guider, vont lui faire saisir une seconde fois l'occasion de le marquer durablement les structures de la société française. Ministre d'Etat, chargé de la décentralisation, il fera voter à partir de 1982 des lois résolument contraires à « l'effort multiséculaire de centralisation » que le général de Gaulle avait visé sans pouvoir l'atteindre en 1969. Si résolument que certains, pourtant favorables au principe, en avaient été surpris et presque effrayés. Etant de ceux-là, je m'en étais ouvert à lui avec cette franchise netteté qui donnait tant de force à notre dialogue. Il m'avait aussitôt arrêté et m'avait dit seulement, avec dans le regard comme une lueur amusée d'avoir à me le rappeler : « Mais, on n'a rien sans risque. » Sans doute y-a-t-il encore des mises au point à faire, mais on ne reviendra pas en arrière et son nom sera légitimement attaché à la décentralisation.

Mais c'est d'ici même que s'est élevé d'abord l'homme de gouvernement, ensuite l'homme d'Etat. Parlementaire depuis 1945, il a été sénateur de 1959 à 1962 et, pour le reste du temps, député presque sans discontinuité.

Sa présence, au double sens du terme, était des plus fortes. Amis ou adversaires politiques reconnaissaient en lui un personnage hors du commun. Tour à tour, il soulevait des enthousiasmes ou des protestations d'une égale intensité, en haut de gamme. Sa franchise, parfois brutale, pouvait surprendre, déconcerter voire choquer, mais sa sincérité était telle qu'il en était finalement estimé puis respecté. Hier, à Marseille, le chagrin était partagé par les uns et les autres comme aujourd'hui dans notre hémicycle.

Il portait aux institutions parlementaires tout l'attachement d'un républicain et d'un démocrate. Au plus fort des contestations, voire des tumultes, il conservait le souci de l'image de l'Assemblée nationale. Le mois dernier, encore, sa sagesse, et cette fois-là nocturne, avait été pour beaucoup dans le règlement honorable d'un incident qui menaçait de dégénérer pour le plus grand mal, surtout de l'Assemblée.

Les échos de sa voix, chaude, successivement si grave, si apaisante, si ardente, si entraînant, ces échos ne s'éteindront pas pour nous. Nous les conserverons et nous les emporterons à notre tour. La vie politique ne sera plus la même. Il y manquera un homme de courage physique et civique, de passion au service des autres, des autres qui, tous ensemble, s'appellent la France et se reconnaissent dans la République.

A vous, madame, à sa famille, à ses amis, politiques ou non, à tous ceux qui l'ont connu et par conséquent estimé et souvent aimé, j'adresse le salut de l'Assemblée nationale et l'expression de notre lourde part de chagrin.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, une grande démocratie comme la France est riche de figures politiques diverses, remarquables par leur itinéraire, leur formation, la place qui est la leur sur l'échiquier national. Mais certains hommes politiques, assez rares il est vrai, vont au-delà et sont d'authentiques personnages, connus de tous les Français, parfois victimes, plus que d'autres, de la plume des humoristes - et c'est la rançon de leur notoriété - mais toujours très profondément, et généralement affectueusement, respectés.

Gaston Defferre, sans aucun doute, était de ceux-là. Nous ne verrons plus sa silhouette familière sur les bancs de cette assemblée. Je crois me faire l'interprète de tous, y compris de ceux qui ont combattu ses options et n'appartenaient pas à sa famille politique, en disant après vous, monsieur le président, qu'il sera regretté et que son absence crée un vide que chacun, déjà, ressent.

Gaston Defferre, c'est vrai, était un homme de conviction et de courage. Il mérite à ce titre l'hommage que lui a rendu l'ensemble de la classe politique.

Il l'a prouvé, vous l'avez rappelé, pendant l'occupation, en ayant au sein de la Résistance une attitude héroïque. Jeune avocat, membre du réseau Froment, puis chef du réseau Brutus, sous le pseudonyme de Denvers, il montra qu'il n'était pas de ceux qui abdiquent ou qui se soumettent.

En contact régulier avec le général de Gaulle et le général Giraud, il assura dès avril 1943 la parution du premier journal clandestin de la région marseillaise, *L'Espoir*. La rosette de la Résistance sur brevet de courage et d'audace récompensait à juste titre sa bravoure.

Il l'a prouvé également dans les multiples mandats et dans les hautes fonctions qu'il a exercés. Maire de Marseille pendant quarante-deux ans - presque un demi-siècle passé au service d'une ville qu'il incarnait et aimait si profondément - c'est en novembre 1946 qu'il est élu pour la première fois député des Bouches-du-Rhône.

Apprécié de ses amis politiques, puisqu'il fut le président de leur groupe de 1962 à 1981, Gaston Defferre a été aussi, vous l'avez dit à juste titre, un grand ministre. De ses cinq postes ministériels sous la IV^e République, l'histoire retiendra certainement en particulier son passage, dans le gouvernement Guy Mollet, au ministère de la France d'outre-mer, où il fut l'auteur d'une loi-cadre qui donna aux territoires d'outre-mer la possibilité d'accéder à une autonomie de gestion au sein de l'ensemble français.

Plus récemment c'est son action place Beauvau, avec la mise en œuvre de la décentralisation, dont il a été l'ardent défenseur alors qu'il était ministre d'Etat, qui restera le fait marquant de sa participation au gouvernement de 1981 à 1986.

Dans toutes ses fonctions, municipales, parlementaires, ministérielles, Gaston Defferre, intimement lié à tous les événements majeurs de la IV^e puis de la V^e République, sut aller jusqu'au bout de ses convictions et de l'idéal qu'il servait.

Gaston Defferre était avant tout un homme de fidélité. Fidélité à sa ville de Marseille, avec laquelle il avait tissé des liens si profonds et si passionnels. Fidélité à son engagement politique et aux amis qui l'ont accompagné dans son itinéraire ; il était connu pour sa loyauté et son sens de l'amitié. Fidélité à une certaine conception de l'honneur. Fidélité, enfin, à la France, qu'il servit avec constance.

Gaston Defferre fut un authentique serviteur de la nation et un défenseur pugnace des principes démocratiques. Je souhaite que nous fassions tous preuve, tout au long de notre vie politique, de la même constance dans nos convictions et de la même fidélité à nos idéaux.

A son épouse, à sa famille, à ses amis politiques et aux autres, qui sont nombreux, je voudrais présenter les condoléances très sincères, très intimes, du Gouvernement et leur dire que nous partageons leur peine. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.)

2

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nos 7, 19).

Rappel au règlement

M. Bruno Gollnisch. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch, pour un rappel au règlement.

M. Bruno Gollnisch. Mon rappel au règlement se fonde sur la constatation du fait que deux commissions, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et la commission de la production et des échanges, tiennent une réunion en même temps que l'Assemblée tient séance. C'est extrêmement fâcheux car cela interdit aux députés qui le souhaiteraient d'être présents en séance et ne favorise donc pas un bon travail parlementaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. le président. Mon cher collègue, je vous donne acte de cette déclaration qui, sur le principe, est parfaitement fondée. D'une manière générale, les présidents évitent de réunir leurs commissions pendant les séances publiques, mais il y a des cas exceptionnels où ils ne peuvent malheureusement pas l'éviter.

Nous en venons à l'ordre du jour.

Au cours de la séance du mercredi 7 mai, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits sur l'article 5 (suite).

Article 5 (suite)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 5 :

« Art. 5. - Le Gouvernement est habilité, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, et dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, à définir les conditions de transfert en vue notamment d'assurer la protection des intérêts nationaux et de faciliter l'acquisition par le personnel d'une fraction du capital. Il définira le régime fiscal applicable à ces opérations.

La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. L'article 5 est en quelque sorte le noyau du projet de loi de dénationalisation. Il concerne en effet les conditions de transfert des entreprises du secteur public au secteur privé, l'évaluation, la détermination des prix d'offre, la protection des intérêts nationaux - s'il en reste - et le régime fiscal applicable à ces opérations de transfert.

La première copie ayant été bâclée, une deuxième a été rédigée pour des raisons, paraît-il, de constitutionnalité. Mais - les débats antérieurs l'ont prouvé - elle pêche encore beaucoup trop par l'imprécision et le flou et n'obtient pas la moyenne.

Le Gouvernement n'a pas répondu aux nombreuses questions posées par nos collègues, si ce n'est par l'intermédiaire de M. Cabana, qui, pendant le week-end, a fait à la presse des réponses pour le moins contradictoires.

La procédure choisie - celle de la loi d'habilitation autorisant le Gouvernement à prendre des mesures d'ordre économique et social par ordonnances - est en elle-même une démarche s'apparentant au blanc-seing. Mais, au fil du débat, votre refus réitéré de nous expliquer ce que vous ferez, confirme que vous demandez à la représentation nationale ce vous autoriser à privatiser soixante-cinq entreprises à l'aveuglette. Vous refusez d'apporter des éclaircissements et de préciser à l'Assemblée nationale le minimum exigible en démocratie, c'est-à-dire les principales règles du jeu.

Les Français s'interrogent donc, avec nous, sur les raisons de cette partie de cache-cache tout à fait dommageable car elle aboutira à déstabiliser nos sociétés industrielles et bancaires, qui vont subir ce qu'il faut bien appeler une mauvaise action, alors que vous trichez en ce qui concerne les données de la période 1974-1981, pendant laquelle vos amis ont mené l'industrie française à la sous-formation, à la sous-recherche, à la sous-commercialisation et au sous-investissement.

La constitution du secteur public industriel en 1981 a heureusement permis de surmonter une crise sans précédent dans les groupes concernés et d'éviter la liquidation de plusieurs d'entre eux.

M. Albert Mamy. C'est inexact !

M. François Loncle. Votre deuxième tricherie concerne précisément le bilan des sociétés nationales.

La troisième tricherie est relative aux règles du jeu de la privatisation. Vous voulez vendre « en douce » ; vous allez faciliter, même si vous ne le voulez pas intrinsèquement, la spéculation, les coups de bourse, et il commence, hélas, à s'en produire. L'interview de M. Cabana dans *Libération* des 10 et 11 mai est à cet égard édifiante : tissu d'imprécisions, d'à-peu-près, de louvoiements, de bafouillage économique. La seule chose qu'on en retient c'est que votre référence, votre modèle industriel, c'est l'Angleterre. Belle perspective !

En réalité, nous avons affaire à un Gouvernement qui ne sait pas ce qu'il veut, qui ne sait pas où il va, prisonnier d'une plate-forme électorale qui n'était qu'une addition de slogans, à un Gouvernement de flottement.

Vous flottez sur la loi électorale, c'est visible ; vous flottez sur les mesures économiques et sociales ; vous flottez entre le libéralisme dur et le libéralisme mou et, au passage, vous oubliez l'impératif de modernisation industrielle ; vous flottez sur la privatisation de l'audiovisuel.

Vous voulez faire de la privatisation industrielle, bancaire et culturelle une sorte de braderie permanente du patrimoine national, institutionnalisée, et, en vérité, honteuse. Vous rasez les murs et nous sommes fondés à vous dire que vous oubliez totalement un principe auquel nous avons habitués un homme d'Etat qui fut l'élu de mon département et qu'aimait bien Gaston Defferre : « gouverner c'est choisir ». C'est le contraire de ce que vous faites !

Eh bien, messieurs du Gouvernement, nous attendons que l'opinion et la représentation nationale soient enfin éclairées sur vos projets. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, monsieur le ministre délégué chargé de la privatisation, c'est avec une certaine gravité que j'interviens sur l'article 5.

En effet, c'est un article fondamental puisque les six alinéas de la nouvelle rédaction déterminent les modalités de transfert et les conditions d'évaluation des groupes tout en affirmant le principe de la préservation des intérêts nationaux.

Monsieur le ministre délégué, dans votre intervention préalable à la discussion de l'article 5, vous avez apporté quelques précisions, utiles mais extrêmement insuffisantes. M. Charzat et M. Goux l'ont déjà souligné et vous ont posé des questions précises. J'espère, monsieur le ministre d'Etat, que la suite du débat nous apportera des éclaircissements utiles, mais je constate que pour savoir l'essentiel il faut se reporter non pas à vos déclarations devant la représentation nationale, mais à la lecture attentive de ce qu'a dit M. le ministre délégué lors d'interviews ou d'interventions publiques. Il nous faut donc chercher ailleurs les informations dont nous avons besoin pour mieux saisir votre pensée et comprendre votre projet.

L'essentiel, me semble-t-il, c'est l'idée nouvelle qui vient d'être avancée, la théorie dite des « blocs de contrôle ».

Vous rejetez nos réalisations modernes, adaptées à la réalité du capitalisme industriel et financier en France, c'est-à-dire un Etat manifestant sa responsabilité lorsque c'est nécessaire, jouant pleinement son rôle d'actionnaire, dans la clarté, laissant l'autonomie de gestion et de fonctionnement aux entreprises et désignant à leur tête des hommes et des femmes de talent et de compétence. Ce que nous avons fait, vous le rejetez totalement.

Mais, et c'est nouveau, vous jetez aux oubliettes la conception d'un « libéralisme vertueux », comme dit M. Cabana, projet idéologique que est celui d'une partie de votre majorité et dans lequel vous vous êtes drapés tout le temps d'une campagne. De ce libéralisme vertueux, il ne reste rien, si ce n'est l'apparence, le soupçon et le vague mot...

Tels des apprentis sorciers, afin de maîtriser une situation que vous avez vous-mêmes créée mais qui risque de vous échapper, vous avancez une idée nouvelle, celle des « blocs de contrôle », qui aboutira à la mise en place d'un étatisme technocratique et financier, où le pouvoir sera assumé par une minorité de représentants de l'Etat jouant en complicité avec quelques grands groupes financiers. A cela s'ajoutera, dans les entreprises, le retour des grandes baronnies et des luttes d'influence. L'Etat se mêlera de tout sans être responsable de rien, l'opacité sera la règle et la spéculation financière la dominante. Tel est, monsieur le ministre d'Etat, le projet qui commence à apparaître.

Quelques questions importantes doivent donc être posées. A qui seront vendus ces « blocs de contrôle » ? Comment seront constitués les « noyaux durs » d'actionnaires ? Qui décidera qu'il s'agira de « noyaux durs » ? Quelle sera leur composition ? Changeront-ils en fonction de l'entreprise ?

Ce sont là, monsieur le ministre d'Etat, des questions fondamentales.

Par ailleurs, tout en développant l'idée de l'actionariat populaire, vous affirmez le principe d'un traitement inégal des actionnaires, ce qui est fort grave. Le noyau dur aura le pouvoir, les autres l'apparence.

Vous confirmez d'ailleurs cette impression en précisant que le prix des noyaux durs pourra être supérieur, car un bloc de contrôle vaut toujours plus cher. Quel aveu !

Comment pourrez-vous parer à des manœuvres éventuelles ? En quoi consistent les « moyens appropriés » dont vous avez parlé ? N'y aura-t-il pas des tours de table clandestins ?

Je vais conclure, monsieur le président, mais comprenez notre difficulté ! S'agissant d'un débat fondamental pour l'intérêt national, nous sommes dans le flou, l'incertain et le changeant et, de jour en jour, les contours de ce débat se modifient.

Monsieur le ministre d'Etat, votre dénationalisation est un impératif fixé par l'article 4 du projet de loi, mais celui-ci est malheureusement à géométrie variable.

Nous sommes obligés de quêter ailleurs l'information dont la représentation nationale aurait besoin pour décider de la façon de protéger les intérêts vitaux de notre pays.

Pour conclure, je vous rappellerai un dicton populaire : « On peut tromper peu de monde fort longtemps, on peut tromper beaucoup de monde peu de temps, mais on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps ! » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Francis Geng. Il ne s'agit pas d'un dicton populaire : c'est une phrase de Lincoln !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Je répondrai à M. Le Garrec qu'on peut aussi ne tromper personne jamais. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Charles Ehrmann. Bonne réponse !

M. Michel Charzat. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Michel Charzat.

M. Michel Charzat. Nous avons pris connaissance avec intérêt et - pourquoi le dissimuler ? - avec un peu de surprise des déclarations importantes que M. le ministre délégué, chargé de la privatisation, a faites au cours de ce week-end. Le groupe socialiste a besoin d'analyser les éléments de cette déclaration, qui modifient à bien des égards les données de notre débat. C'est la raison pour laquelle, je sollicite, en son nom, en me fondant sur l'article 58, alinéa 3, de notre règlement, une suspension de séance d'une demi-heure ; ce qui nous permettra d'organiser notre participation au débat *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Raymond Lory. Catheri · Nay et Yvan Leval ce matin, ça suffisait !

M. le président. Monsieur Charzat, je vous accorde une demi-heure, à condition que cela ne prenne pas ensuite des allures de répétition. En l'occurrence, vous avez des raisons à faire valoir et vous avez d'ailleurs le règlement pour vous.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

MM. Chomat, Deschamps, Gayssot, Mme Goeuriot, MM. Leroy, Porelli, Rigout et Vergès ont présenté un amendement, n° 144, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 5. »

La parole est à M. Paul Mercieca, pour soutenir cet amendement.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé de la privatisation, l'article 5 est un des plus lourds de conséquence de ce projet.

En effet, si l'article 4 autorise les dénationalisations, l'article 5 renvoie à la procédure des ordonnances pour fixer les conditions dans lesquelles les entreprises concernées seront transférées du secteur public au secteur privé. Dans ce domaine, ce sont les entretiens publiés dans la presse qui nous aident à connaître plus précisément les intentions du Gouvernement : tel est le cas de l'interview de M. Cabana, publiée dans *Les Echos* du 30 avril dernier. On peut y lire, notamment, qu'il « n'y a pas symétrie entre nationalisation et privatisation. La nationalisation est une expropriation qui justifie une indemnisation juste et préalable. La privatisation est une cession d'actifs ordinaires qui relève du prix accepté et déterminé par le marché ».

Autrement dit, si l'Etat propriétaire perd de l'argent et si les actifs des entreprises nationales sont cédés au-dessous de la valeur réelle des entreprises, le Gouvernement trouvera cela normal !

La dilapidation du patrimoine national est conforme aux objectifs du Gouvernement. C'est d'autant plus grave que ce dernier ne prévoit aucune protection sérieuse en faveur des intérêts nationaux.

L'Etat conservera-t-il une minorité de blocage ? Nous l'ignorons. Ce serait la procédure la plus classique, conforme au droit français, et la plus efficace.

Il serait également dangereux - et, pourtant, il semble en être question - que la loi de 1966 sur les sociétés soit modifiée par ordonnance pour introduire le système britannique de l'action spéciale du blocage.

J'aurais une autre question à poser sur l'utilisation de la dénationalisation pour alléger la dette du pays. Il s'agirait, par exemple, de dénationaliser la C.G.E., Thomson, Rhône-Poulenc ou Pechiney afin de rembourser aussi discrètement que possible les quelque 70 milliards de francs que l'Etat devrait payer en janvier 1988 au titre du célèbre et scandaleux « emprunt Giscard » de 1973.

L'article 5 ne répond à aucune de ces questions. La nouvelle rédaction proposée dans l'amendement n° 447 ne peut que renforcer nos inquiétudes.

C'est pourquoi nous souhaitons purement et simplement la suppression de l'article. Tel est le sens de notre amendement n° 144 sur lequel nous demandons un scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Cet amendement de suppression traduit bien l'opposition du groupe communiste à la privatisation.

Sur ce point, nous avons déjà entendu M. Hage, M. Chomat et Mme Goeuriot. Ils ont défendu la même position. Nous connaissons la position « inverse » du groupe socialiste. Sans doute, le débat anime-t-il d'une manière intéressante la vie politique de la gauche ?

En tout cas, contrairement à ce que voulaient faire croire les socialistes, nous pensons que la nationalisation n'est pas un remède miracle. Je ne vais pas m'étendre, car nous connaissons les uns et les autres les termes du débat.

Pour le moment, il est nécessaire de donner au Gouvernement les moyens d'agir avec sérénité et détermination, et sans perte de temps. C'est la raison pour laquelle je suis défavorable à l'amendement de suppression n° 144.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président, je demande la parole pour répondre à la commission.

M. le président. Soit, monsieur Le Garrec, mais d'une manière générale, la conférence des présidents souhaite qu'on n'use pas de cette latitude, ou, sinon, très rarement.

Je vous donne donc la parole cette fois-ci, mais ce sera la dernière.

M. Jean Le Garrec. Je vous en remercie, monsieur le président.

Il est important que je fasse savoir pour quelles raisons le groupe socialiste soutient cet amendement de suppression de l'article 5. Je vais tenter également de faire comprendre ce que ne dit pas M. le rapporteur général.

Nous nous trouvons dans une situation très étonnante, en plein flou juridique : sur bien des points essentiels, nous ne disposons pas des précisions que serait en droit d'attendre la représentation nationale. Par exemple, je pense à l'extraordinaire difficulté de transformer les certificats d'investissement en actions : cette transformation exige une indemnisation juste et préalable. A l'évidence, la représentation nationale mériterait d'être éclairée.

La situation est aussi extrêmement floue du point de vue industriel et financier. Quelles conditions inscrira-t-on dans un cahier des charges éventuel avec les acheteurs ? Quelles seront les normes fixées pour la gestion de ces entreprises ? Quels objectifs seraient assignés ?

Monsieur le ministre d'Etat, c'est également le plein flou politique, puisque nous entendons des déclarations contradictoires. D'un côté, selon M. le ministre délégué, il faut « buter l'Etat hors des entreprises » en situation concurrentielle. D'un autre, nous découvrons, en lisant des articles de presse - souvent d'une presse très favorable à la majorité - que l'Etat devrait conserver un rôle actif dans les entreprises qui doivent être privatisées ou dénationalisées sous des formes diverses.

Bref, nous sommes dans l'impossibilité de comprendre exactement le projet du Gouvernement, cette oscillation entre un libéralisme vertueux, rejeté, et un étatisme technocratique ou financier, dont on voit bien les dangers pour la gestion des entreprises.

Le mieux ne serait-il pas de supprimer l'article 5, de revenir devant la commission des finances saisie au fond, de prendre le temps d'étudier attentivement les amendements du Gouvernement et de transposer en des textes précis les diverses déclarations de M. le ministre délégué. Voilà qui aurait au moins le mérite d'être clair, la représentation nationale étant informée.

Ce débat concerne des intérêts nationaux énormes, monsieur le ministre d'Etat : ne jouons pas sur les chiffres ! Vous-même d'ailleurs avez émis quelques critiques. Dans leur ensemble les entreprises nationalisées en 1982 sont évaluées à elles seules à environ 220 milliards. Il faut y ajouter « les trois vieilles », les trois grandes banques, et les assurances, sans parler d'un certain nombre d'autres entreprises. Quand nous avançons des valeurs très largement supérieures à 220 milliards, vous savez fort bien, que nous sommes proches de la vérité.

Tout cela montre bien l'ampleur du problème. La suppression de l'article 5 et un nouvel examen en commission, pour étude conjointe au fond, des amendements du Gouvernement et des différentes déclarations qui fleurissent quotidiennement, s'imposent. La représentation nationale pourrait se prononcer en connaissance de cause, et non pas sur un processus « à géométrie variable ».

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement de suppression ?

M. Camille Cabane, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de l'amendement. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Sapin. C'est tout !

M. Paul Dhallo. C'est intéressant. *(Sourires.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 144. Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.
(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	558
Nombre de suffrages exprimés	558
Majorité absolue	280
Pour l'adoption	250
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.
Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 447, ainsi libellé :

Rédiger ainsi l'article 5 :

« Le Gouvernement est habilité, dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi et dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution :

« A fixer, pour le transfert des entreprises figurant sur la liste mentionnée à l'article 4 et pour la délivrance de l'autorisation administrative relative aux opérations mentionnées au second alinéa du II de l'article 8 :

- « - les règles d'évaluation des entreprises et de détermination des prix d'offre ;
- « - les modalités juridiques et financières de transfert ou de cession et les conditions de paiement ;
- « - les modifications des dispositions restreignant l'acquisition ou la cessibilité des droits tenus sur les entreprises concernées ;
- « - les conditions de la protection des intérêts nationaux ;
- « - les conditions de développement d'un actionariat populaire et d'acquisition par le personnel de chaque société et de ses filiales d'une fraction du capital ;
- « - le régime fiscal applicable à ces transferts et cessations.

« 2. A définir, pour les autres cas visés à l'article 8, les conditions de délivrance de l'autorisation administrative.

« 3. A définir les conditions de la régularisation des opérations intervenues préalablement à l'entrée en vigueur de la présente loi. »

La parole est à M. le ministre chargé de la privatisation.

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur le président, j'ai soutenu cet amendement par avance au début de la discussion sur l'article 5. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Charzat. Non ! Quand même ! Trop, c'est trop !

M. Christian Goux. L'amendement n'a pas été défendu ! *(Sourires.)*

M. le président. Monsieur le ministre, l'amendement n'avait pas encore été appelé. Effectivement, vous êtes intervenu sur l'article, mais pas sur l'amendement. Vous considérez que vous n'avez rien à ajouter ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Exactement, monsieur le président, car je suis intervenu sur l'article dans sa nouvelle rédaction, c'est-à-dire tel qu'il résulte de l'amendement n° 447 déposé par le Gouvernement.

M. le président. Par conséquent, vous ne dites rien de plus.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Le rapporteur général est favorable à cet amendement...

M. Christian Goux. ... qui n'est pas défendu, et qui, par conséquent, tombe !

M. le président. On ne peut pas dire qu'il n'est pas défendu. Le Gouvernement le soutient, c'est bien évident.

M. Christian Goux. Mais il ne le défend pas !

M. Jean Jarroz. S'il n'est pas défendu, il est interdit ! *(Sourires.)*

M. le président. Monsieur le rapporteur général, veuillez poursuivre.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Sur cet article, la majorité a exprimé un point de vue accepté par le Gouvernement, et c'est d'ailleurs par délicatesse que M. le ministre chargé de la privatisation m'a demandé de rappeler la position commune à cette majorité et au Gouvernement.

Une nouvelle rédaction de l'article 5 nous est présentée : le Gouvernement est habilité à fixer les règles de transfert par voie d'ordonnance. Ces règles ont été énumérées avec précision. Il s'agit de l'évaluation des entreprises, de la détermination des prix d'offre, des modalités juridiques et financières de transfert ou de cession ainsi que des conditions de paiement. J'ai compris, par ailleurs, monsieur le ministre, qu'il s'agissait de dispositions restreignant l'acquisition ou la cessibilité des droits obtenus sur les entreprises concernées.

Il vous plaira peut-être de compléter ce que je viens de dire. Toujours est-il que j'émetts un avis favorable à l'adoption de cet amendement.

J'étais même tout disposé à répondre au groupe socialiste, mais le Gouvernement le fera mieux que moi.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la privatisation.

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur le président, mesdames et messieurs, je voudrais essayer de mettre fin à ce début de quiproquo et, si vous le permettez, je vais donc relire la première phrase de mon intervention sur l'article 5 que j'ai faite devant cette assemblée : « L'article 5 tend à habiliter le Gouvernement à fixer, dans un délai de six mois et dans des conditions déterminées par l'article 38 de la Constitution, les modalités de certains transferts d'entreprises au secteur privé. »

J'ajoutais que cet article avait été amendé par le Gouvernement - c'est l'amendement n° 447 - pour tenir compte de l'avis de certains membres de la commission des finances et de la commission des lois, qui avaient fait remarquer que, dans sa première version, le texte indiquait avec insuffisamment de précision les finalités des mesures à prendre. La rédaction que nous proposons est donc nettement plus longue et plus détaillée. Monsieur le président, on aurait d'autant plus tort de faire des difficultés sur les bancs du groupe socialiste que, à la demande d'un certain nombre de parlementaires de ce groupe, des copies de ce texte ont été distribuées, n'est-ce pas monsieur Goux ?

M. Christian Goux. En effet !

M. le ministre chargé de la privatisation. Les choses sont donc rétablies.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, contre l'amendement.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je souhaiterais intervenir ensuite, pour l'amendement.

M. le président. Monsieur d'Aubert, le règlement est formel : pour soutenir l'amendement, un orateur - dans ce cas, le Gouvernement. C'est fait. Contre l'amendement, un orateur. C'est M. Le Garrec, en l'occurrence. C'est tout, et ce sera ainsi pour tout le monde.

M. François d'Aubert. Alors, ce n'est pas la peine de venir en séance ! Je pars !

M. le président. Ces propos ne sont pas dirigés contre vous, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Bien sûr !...

M. le président. C'est le règlement, et je suis là pour le faire appliquer !

La parole est donc à M. Jean Le Garrec, contre l'amendement.

M. Jean Le Garrec. Il est en train de se passer quelque chose de très grave.

M. le ministre délégué est intervenu, c'est vrai, au début de la discussion sur l'article 5, et cette intervention a notamment porté sur l'amendement n° 447. Nous lui avions alors dit qu'il n'avait pas, nous semblait-il, apporté d'éléments d'explication suffisants mais que le cours du débat nous permettait, nous l'espérons tout au moins, d'avoir quelques éclaircissements.

Or, entre-temps, M. le ministre délégué, dont nous pouvons estimer qu'il est mandaté par le Premier ministre et par l'ensemble du Gouvernement, a fait un certain nombre de déclarations extrêmement importantes. Je rappellerai simplement qu'elles ont donné lieu à des articles fort longs dans de grands journaux dont la gamme d'opinions est extrêmement large. Nous pouvons donc estimer que ces interventions répétées, multipliées représentent la position du Gouvernement. Or, en aucun cas celle-ci n'a été exprimée devant la représentation nationale.

Cependant, nous sommes passés insensiblement d'un concept de dénationalisation très précis dans l'article 4, pour lequel la représentation nationale donne un mandat impératif au Gouvernement, à savoir dénationaliser l'ensemble des entreprises dans un délai de cinq ans, à un concept beaucoup plus vague de privatisation, puis à un troisième concept, celui de groupe de contrôle, de noyau dur d'actionnaires, toutes choses imprécises sur le plan juridique, floues sur le plan financier, incertaines sur le plan politique. (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La question est d'une telle gravité, monsieur le président - et j'appelle votre attention sur ce point -, que la majorité elle-même a interrogé. Mais ce n'est pas notre problème : nous n'avons que faire des contradictions qui apparaissent en son sein, sauf à noter que, selon nous, ce phénomène au bout de quelques semaines de gouvernement est extrêmement important pour l'opinion publique. Il montre à quel niveau se situe l'impréparation de ce Gouvernement, à quel point ce dernier ne sait pas ce qu'il veut et combien il n'a pas de projet précis.

Je veux bien, monsieur le ministre délégué, vous laisser le soin de rassurer votre majorité : et il lui faudra bien des déclarations ! (*Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Mais en ce qui nous concerne, et je m'exprime là au nom du groupe socialiste,...

M. Jean de Préaumont. On avait compris !

M. Jean Le Garrec. ... nous observons que vous avez lancé une opération et que, comme des apprentis sorciers, vous n'êtes pas capables de la maîtriser. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Henri Louet. On vous a vus à l'œuvre !

M. Robert Wagner. Vous rêvez !

M. Jean Le Garrec. Vous risquez d'abandonner des intérêts vitaux pour l'industrie nationale, pour la stratégie nationale, pour l'indépendance nationale à des groupes de pression financiers, et cela commence à vous inquiéter fort. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Eh bien ! il fallait vous en apercevoir avant de proposer une loi d'habilitation qui est un blanc-seing à un gouvernement qui, à aucun moment, n'est capable de répondre à nos questions précises.

Il est invraisemblable que, alors que nous posons des questions sur des déclarations qui sont publiques, ... (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Voulez-vous conclure, monsieur Le Garrec ?

M. Jean Le Garrec. ... ni le ministre d'Etat qui est au banc du Gouvernement, ni le ministre délégué ne nous répondent autrement qu'en se référant à une argumentation dont on sait qu'elle est déjà dépassée.

Voilà, monsieur le président, les points importants que je voulais faire apparaître. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la privatisation.

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur le président, mesdames et messieurs, je voudrais essayer de faire justice de cette espèce de procès permanent qui m'est fait par le groupe socialiste et par M. Le Garrec en particulier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur Le Garrec, me permettez-vous de vous rappeler que, lors de notre dernière séance, à la suite de mon exposé sur l'article 5, le groupe socialiste a considéré que je venais de dire des choses d'une telle importance, d'une telle portée et d'une telle nouveauté que cela justifiait de sa part une demande de suspension de séance ? Aujourd'hui, vous venez me dire que ce que j'ai dit n'a plus d'importance ! Ecoutez, il faudrait tout de même vous mettre d'accord avec vous-même ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Le Garrec. Je vous pose une question. Vous êtes là pour répondre !

M. le président. Sur l'amendement n° 447, je suis saisi d'un certain nombre de sous-amendements.

Le sous-amendement n° 598, présenté par MM. Chomat, Deschamps, Gayssot, Mme Geouriot, MM. Leroy, Porelli, Rigout et Vergès est ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa (1) de l'amendement n° 447, après le mot : « fixer », insérer les mots : « , après avoir recueilli l'avis conforme de l'ensemble des organisations syndicales représentatives et des représentants des usagers des entreprises visées à l'article 4 »

La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir ce sous-amendement.

M. Georges Hage. Présent sans interruption dans l'hémicycle depuis le début de l'examen de ce projet de loi, j'ai remarqué que les députés les plus impatients étaient ceux qui étaient ordinairement absents !

M. le président. Vous avez la parole pour cinq minutes, monsieur Hage.

M. Georges Hage. Au terme de la discussion générale de ce projet, nous avons déposé une motion de renvoi en commission fondée, pour l'essentiel, sur l'idée que le fait de ne pas avoir entendu les organisations syndicales sur ce projet de loi constituait un scandale du point de vue de la démocratie.

Nous n'avons eu de cesse de rappeler cette absence de concertation avec les organisations syndicales au cours de la discussion déjà engagée depuis longtemps, mais le scandale démocratique réside dans le texte même du projet, auquel mon amendement a justement pour but de remédier.

Nous souhaitons qu'un avis conforme des organisations syndicales représentatives ainsi que des représentants des usagers des entreprises visées à l'article 4 soit émis avant que ne soient fixées, pour le transfert des entreprises figurant sur

la liste mentionnée à cet article 4 et pour la délivrance de l'autorisation administrative, les règles d'évaluation des entreprises, les modalités juridiques, etc.

Bref, il s'agit de permettre aux organisations syndicales des entreprises qui seraient à dénationaliser de donner leur avis sur de tels transferts au secteur privé, et aux usagers de participer également aux décisions qui les concernent. Il est tout de même significatif que la majorité, qui parle si facilement de la participation, n'ait jamais élaboré, durant les vingt et un ans pendant lesquels elle a été au pouvoir, des règles évitant aux salariés d'être tenus à l'écart, et, en l'occurrence, pour reprendre les termes de l'amendement du Gouvernement, leur permettant d'évaluer « les conditions de développement d'un actionariat populaire ».

En effet, outre les représentants des syndicats, il ne faut pas oublier les usagers.

Nationalisation veut dire aussi concertation, rapports nouveaux dans l'entreprise entre les travailleurs et la direction de l'entreprise et avec ceux qui « usent » des entreprises. Mais vous ne respectez rien. Vous balayez tout à la fois : la nationalisation, le bien public et la déontologie de l'institution. Vous faites preuve, je vais oser l'expression, d'une sorte de « vandalisme institutionnel ». Vous serez sans nul doute beaucoup plus accueillant à l'égard des firmes multinationales d'origine étrangère qui voudront participer à la grande braderie de la dénationalisation ou à l'égard des groupes de pression financiers.

Nous proposons donc, par notre sous-amendement, d'instaurer une concertation avec les principaux intéressés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Il n'est pas convenable de soumettre à l'avis conforme des organisations syndicales et à celui des usagers, lesquels sont souvent peu ou pas organisés, la mise en œuvre des privatisations décidées par le législateur. C'est la raison pour laquelle je demande le rejet du sous-amendement n° 598.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande également le rejet de ce sous-amendement.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 598.

(Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le sous-amendement n° 607, présenté par M. Briant et les membres du groupe du Front national (R.N.) est ainsi rédigé :

« A la fin du troisième alinéa de l'amendement n° 447, supprimer les mots : "et de détermination des prix d'offre". »

La parole est à M. Yvon Briant, qui dispose également de cinq minutes.

M. Yvon Briant. Nous nous sommes efforcés, depuis le début de cette discussion, de dénoncer avec réalisme les insuffisances et les ambiguïtés du projet. Nous n'avons jamais voté pour autant un amendement socialiste ou communiste. En revanche, quand cela nous paraissait bon pour le pays, monsieur le ministre, nous avons voté certains articles, amendés ou non, de votre texte.

Une fois encore, nous appelons votre attention afin d'éviter qu'on ne s'engue dans un *statu quo* néosocialisant en pérennisant les vices de l'étatisme.

Ainsi, vouloir des textes clairs, c'est aussi lutter contre les maladresses de rédaction et les superfluités. Voilà pourquoi nous proposons, dans notre sous-amendement n° 607, la suppression, à la fin du troisième alinéa de votre amendement n° 447, de la périphrase : « et de détermination des prix d'offre ».

En effet, le projet habilite le Gouvernement à fixer les règles d'évaluation des entreprises. Pourquoi, la valeur du bien à céder étant connue, faudrait-il déterminer des règles supplémentaires de fixation des prix ?

La condition de protection des intérêts nationaux posée dans ce même article exige, sous peine de spoliation du patrimoine national, que les entreprises ne soient pas privatisées, naturellement, à un cours inférieur à leur valeur.

En sens inverse, proposer un prix d'offre supérieur à la valeur déterminée serait inquiétant. En effet, un prix d'offre supérieur à la valeur calculée signifie soit que l'évaluation de

l'entreprise est inexacte, et alors il y aurait faute lourde, soit que ne joue pas entre les acheteurs potentiels la concurrence qui seule, à notre avis, peut amener, en vertu des lois de l'économie de marché, un prix d'échange supérieur à la valeur réelle du bien. Curieux libéralisme !

Voilà pourquoi nous demandons la suppression des derniers mots du troisième alinéa de l'amendement n° 447. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Monsieur Briant, ce sous-amendement méconnaît en partie les réalités de la mise en œuvre de toute privatisation.

Dans la plupart des cas, la fixation d'un prix d'offre avant l'intervention directe du marché s'avère indispensable. La transparence et la rigueur nécessitent, en la matière, que les règles de détermination de ce prix d'offre soient fixées par ordonnance.

Je comprends l'inspiration de ce sous-amendement, mais je crois qu'il s'écarte de la pratique. C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir le retirer, sinon, j'aurais le regret de demander à l'Assemblée de le rejeter.

M. le président. Monsieur Briant, maintenez-vous votre sous-amendement ?

M. Yvon Briant. Oui, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ce sous-amendement.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 607.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	359
Nombre de suffrages exprimés	359
Majorité absolue	180

Pour	29
Contre	330

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Rappels au règlement

M. Jacques Roger-Machart. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Roger-Machart. En cas de scrutin public, monsieur le président, la coutume veut que chaque groupe délègue à ses membres présents le soin de faire voter l'ensemble de leurs collègues, en tournant les clefs que ceux-ci laissent sur leur pupitre. Or je viens de m'apercevoir qu'un certain nombre de clés du groupe socialiste avaient été tournées contrairement à notre intention de vote. *(Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. Charles Ehrmann. C'est moi qui ai commis l'erreur !

M. Jacques Roger-Machart. Je conteste donc, monsieur le président, les résultats du vote que vous venez d'annoncer.

M. le président. Je vous donne acte de votre contestation. L'erreur est humaine et celle qui vient d'être commise a été avouée par son auteur.

M. Bruno Gollnisch. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bruno Gollnisch, pour un rappel au règlement.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le président, cet incident apporte une nouvelle fois la preuve que la coutume qu'invoque notre collègue est mal fondée. C'est une coutume qui va contre notre règlement. C'est une coutume qui va contre la pratique de très nombreuses assemblées représentatives, et notamment l'Assemblée européenne de Strasbourg. C'est une coutume, enfin, que le Président de la République lui-même, lorsqu'il a reçu notre bureau, a contestée dans ses effets pervers, en particulier l'absentéisme parlementaire, que nous voyons se développer puisque, comme vous m'en avez donné acte tout à l'heure, notre assemblée prévoit de faire travailler ses commissions durant les séances publiques.

Demain, une réunion des présidents de groupe se tiendra à ce sujet et nous espérons qu'elle aboutira à la suppression définitive de cette coutume qui contribue, malheureusement, au discrédit de nos institutions et de la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Je vous donne acte de votre rappel au règlement.

M. Pierre Micaux. Et eux, ils ne sont que dix sur trente-quatre ! *(Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Messieurs, vous n'êtes pas les héros d'Homère qui, rappelez-vous, s'invectivaient et se lançaient ensuite leur javelot. Vous, vous n'avez pas de javelot ! *(Sourires.)*

M. Pascal Arrighi. Heureusement !

M. le président. Généralement, d'ailleurs, ces combats de l'Antiquité ne faisaient pas beaucoup de morts. Quand l'un lançait son javelot, l'autre l'esquivaient, puis invectivait à son tour, avant de lancer le sien.

De grâce, puisque vous n'êtes pas les héros d'Homère, ne vous investivez pas ! *(Sourires.)*

M. Georges Hage. S'ils pouvaient se retirer sous leur tente, ceux-là ! *(Sourires.)*

M. le président. Si je réunis demain les présidents de groupe, monsieur Gollnisch, c'est précisément pour essayer de trouver la solution à ce qui est apparu, jusqu'à présent, comme la quadrature du cercle. Mais il ne faut jamais désespérer ! *(Sourires.)*

Reprise de la discussion

M. le président. Le sous-amendement n° 608, présenté par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Mme Neiertz, MM. Pierret, Quilès, Sapin, Sueur et Souchon, est ainsi rédigé :

« Le troisième alinéa de l'amendement n° 447 est ainsi complété :

« Il est constitué une commission administrative nationale d'évaluation composée du premier président de la Cour des comptes, du gouverneur de la Banque de France, du président de la section des finances du Conseil d'Etat, du président de la chambre commerciale de la Cour de cassation et d'un membre de Conseil économique et social désigné par le président de cette assemblée. »

La parole est à M. Jean Le Garrec, pour soutenir ce sous-amendement.

M. Jean Le Garrec. Avant de présenter ce sous-amendement, monsieur le ministre, je tiens à vous dire que mes interventions ne vous visent pas personnellement. Mon but est simplement de vous poser des questions précises qui intéressent la représentation nationale et de m'efforcer d'obtenir des réponses que, jusqu'à ce moment, vous ne m'avez pas encore fournies. N'y voyez pas je ne sais quel procès d'intention : ce n'est pas dans mon tempérament ; ce n'est pas non plus le rôle de l'Assemblée nationale.

L'amendement du Gouvernement est essentiel parce qu'il traite de problèmes financiers d'une grande ampleur qui mettent en jeu des dizaines de milliards et des intérêts considérables. Nous ne pouvons donc pas, monsieur le ministre,

rester en la matière dans un flou juridique qui justifierait nos craintes quand à l'éventualité de ce qu'on appelle des « coups de racket boursiers ».

Afin d'éviter des situations aussi préjudiciables à l'intérêt national, nous vous proposons, par notre sous-amendement, de créer une commission administrative nationale d'évaluation, composée du premier président de la Cour des comptes, du gouverneur de la Banque de France, du président de la section des finances du Conseil d'Etat, du président de la chambre commerciale de la Cour de cassation et d'un membre du Conseil économique et social, désigné par le président de cette assemblée, et dont la présence permettrait de prendre en compte des intérêts sociaux eux aussi considérables. La création d'une telle commission léverait bien des suspensions, car vous pourriez lui demander de fixer, dans un délai n'excédant pas quatre mois après la promulgation de la loi, la valeur d'échange, à cette date, des actions des entreprises visées par la dénationalisation. L'indépendance des personnalités qui siègeraient à cette commission apporterait toutes garanties, et vous donneriez ainsi à ce projet de loi une clarté qui, pour l'instant, n'est pas sa qualité première.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que le Gouvernement devrait approuver ce sous-amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. En présentant l'article 5, j'ai indiqué, en termes on ne peut plus clairs, que le Gouvernement avait l'intention de constituer une commission de déontologie qui rendrait des avis publics.

M. Jean Le Garrec. Allez plus loin, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Le Garrec, voudriez-vous au moins me laisser aller jusqu'au bout de mon propos ?

M. Jean Le Garrec. Je vous en prie !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je tiens à votre disposition, au cas où vous souhaiteriez le relire, le texte de ma déclaration, celle-là même qui nécessitait selon vous des délais de réflexion.

Simplement, le Gouvernement ayant manifesté son intention de créer une commission et de lui faire émettre des avis publics, le reste, c'est-à-dire la composition de cette commission, est du domaine réglementaire, et c'est une raison suffisante pour que je demande le rejet de votre sous-amendement.

Cela dit, puisqu'il s'agit d'un reproche que vous m'avez adressé à plusieurs reprises et dont j'ai l'impression que vous m'accablerez encore souvent, je voudrais revenir sur les termes de « flou », d'« imprécision » qui caractériseraient notre démarche...

M. Jean Le Garrec. Bien sûr !

M. le ministre chargé de la privatisation. ... notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation et de contrôle.

Pour le contrôle, nous instituerons un conseil de déontologie.

M. Jean Le Garrec. Quel sera-t-il ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Il sera composé de personnalités indépendantes. Celles que vous citez dans votre sous-amendement, monsieur Le Garrec, sont certainement très indépendantes, mais ce ne sont pas les seules personnes à l'être en France ! La composition de ce conseil de déontologie étant également du domaine réglementaire, je ne crois pas que ce soit le lieu d'en discuter.

M. Jean Le Garrec. C'est toute la question !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je rappelle en outre qu'il existe des procédures professionnelles, par exemple celles de la commission des opérations de bourse, qui sont définies par un règlement pris non pas par le Gouvernement, mais par la commission elle-même. La C.O.B. possède un pouvoir réglementaire qui lui est propre et qui consiste, en particulier, à déterminer les procédures de mise sur le marché. Il n'y a là aucun flou, aucune imprécision.

M. Jean Le Garrec. Mais si !

M. le ministre chargé de la privatisation. Ce sont des procédures connues, qui relèvent du domaine réglementaire et qui n'ont rien à voir avec la loi d'habilitation.

Ce que le Gouvernement vous propose, après avoir annoncé ses intentions, c'est de vous référer à ces procédures, dont vous vous êtes fort bien accommodés pendant cinq ans. Je ne vois pas pourquoi, d'un coup, elles deviendraient mauvaises ! Je demande donc le rejet de ce sous-amendement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Les commissions comme celle que propose le sous-amendement ne sont pas en elles-mêmes une garantie.

M. Jean Le Garrec. Vous trouvez ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Monsieur Le Garrec, je ne vais pas imposer à l'Assemblée la lecture complète de l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 avril dernier - et publié dans *Le Monde* du 23 avril, cela pour ceux qui veulent des références - arrêt relatif à la fixation, par une commission que vous connaissez bien, du prix des banques nationalisées en 1982. Référez-vous à cette jurisprudence, vous qui êtes des puristes : je vous y renvoie.

En outre, comme l'a souligné excellemment M. le ministre et comme le pense la majorité, le projet de loi d'habilitation autorise le Gouvernement à prendre des ordonnances et l'article 5, tel qu'il est proposé, est suffisamment précis à cet effet. Je demande donc à l'Assemblée de rejeter le sous-amendement.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 608.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	516
Nombre de suffrages exprimés	505
Majorité absolue	253
Pour l'adoption	215
Contre	290

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Le sous-amendement n° 609, présenté par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Mme Neiertz, MM. Pierret, Quilès, Sapin, Sueur et Souchon, est ainsi rédigé :

« Le troisième alinéa de l'amendement n° 447 est ainsi complété :

« Cette commission est chargée de fixer, dans un délai ne dépassant pas quatre mois après la promulgation de la loi, la valeur d'échange à cette date des actions de ces entreprises. »

La parole est à M. Michel Charzat, pour soutenir ce sous-amendement.

M. Michel Charzat. Dans la logique qui nous guide depuis le début de cette séance, monsieur le ministre, nous sommes conduits à compléter les dispositions que nous avons tenté - en vain, hélas ! - de faire approuver par l'Assemblée au sous-amendement précédent. Nous souhaitons en effet que la commission que nous préconisons, et qui, seule, est de nature à apporter les éléments de sécurité et de transparence nécessaires, puisse fixer, dans un délai ne dépassant pas quatre mois après la promulgation de la loi, la valeur d'échange à cette date des actions des entreprises nationales.

Cette exigence va de soi, car nous ne pouvons laisser se prolonger une période d'incertitude qui sera si lourde de conséquences pour la stabilité des entreprises soumises à la privatisation et qui, en outre, sera propice à toutes sortes de manœuvres visant à peser sur la tenue des cours. Il faut donc bien qu'un délai soit impérativement prescrit par la loi, afin de stabiliser le cadre et le calendrier de l'évaluation.

J'ajoute que ce délai de quatre mois doit être rapproché des dispositions que nous avons inscrites dans la loi de nationalisation du 11 février 1982.

C'est donc à la fois dans un souci de cohérence et dans un souci de parallélisme avec ce qui a fonctionné à la satisfaction générale que nous proposons à l'Assemblée d'adopter cette disposition qui, à l'évidence, correspond à l'intérêt général.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Ce dispositif est trop rigide, car il institue un délai de quatre mois alors que la privatisation doit s'opérer progressivement sur cinq ans. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ce sous-amendement.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 609.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne de demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	524
Nombre de suffrages exprimés	516
Majorité absolue	259
Pour l'adoption	215
Contre	301

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Le sous-amendement n° 610, présenté par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Mme Neiertz, MM. Pierret, Quilès, Sapin, Sueur et Souchon, est ainsi rédigé :

« Le troisième alinéa de l'amendement n° 447 est ainsi complété :

« Les commissaires aux comptes des entreprises concernées devront émettre un avis sur l'évaluation et les modalités de transfert. Leur avis sera soumis au Parlement et à la Cour des comptes. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir ce sous-amendement.

M. Jacques Roger-Machart. Ce sous-amendement, comme les précédents et comme les suivants, tend à faire en sorte que les conditions financières du transfert soient aussi transparentes que possible, afin d'éviter qu'en cette occasion certains intérêts privés ne se trouvent scandaleusement avantagés.

Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, qu'une loi du 1^{er} mars 1984 sur la prévention des difficultés dans les entreprises et les régimes amiables, loi dont les décrets d'application ont été publiés en 1985, a introduit un certain nombre d'obligations de gestion et de transparence pour les entreprises, qu'elles soient privées - commerciales ou à but non lucratif - ou qu'elles appartiennent au secteur public. Toutes les entreprises de ce pays ont ainsi été, par cette loi, soumises aux mêmes obligations dans un régime de droit commun.

Il s'agit d'abord d'obligations relatives à la gestion prévisionnelle et à l'existence d'un document suivi de gestion, pour les entreprises dépassant certains seuils de chiffre d'affaires et d'effectifs. Il y a également obligation de recourir au commissariat aux comptes dans les cas où d'autres seuils tenant au chiffre d'affaires, aux bilans ou aux effectifs sont dépassés, ce qui signifie qu'il est obligatoire de faire certifier les comptes par des commissaires aux comptes inscrits sur les listes officielles. Simultanément, cette loi a d'ailleurs édicté des conditions de modernisation de la profession afin de la mettre au niveau des grands cabinets d'audit internationaux.

Comme les autres textes relatifs au traitement des entreprises en difficulté, cette loi a contribué à moderniser ces professions de conseil aux entreprises, de commissariat aux comptes tout en améliorant la transparence des entreprises françaises à l'égard des tiers. Or, monsieur le ministre, les entreprises publiques sont également soumises à ces obligations de transparence.

Puisque vous avez la volonté de transférer la propriété de ces entreprises à des capitaux privés, ce sous-amendement tend à faire préciser que, préalablement à cet important événement, il faudra pleinement appliquer aux entreprises publiques, dans son esprit comme dans sa lettre, la loi du 1^{er} mars 1984. Nous voudrions, en effet, qu'avant ce transfert, soit effectué un audit comptable, une certification des comptes de ces entreprises et qu'il soit demandé aux commissaires aux comptes un rapport sur la situation comptable, financière et économique de chaque entreprise visée.

En fait, notre demande répond à un simple souci de bonne gestion. Il est, en effet, normal que, préalablement à toute augmentation de capital, à tout transfert de propriété de tout ou partie des actions d'une entreprise, les commissaires aux comptes soient appelés à donner leur avis. Nous souhaitons donc que cela figure explicitement dans la loi d'habilitation que nous examinons actuellement.

Tel est l'objet de ce sous-amendement, qui tend également à faire en sorte que ce rapport des commissaires aux comptes soit transmis non seulement aux partenaires de l'entreprise - notamment au comité d'entreprise - comme la loi de 1984 le prescrit, mais aussi au Parlement et à la Cour des comptes afin que ces derniers puissent connaître de la réalité comptable, financière et économique de l'entreprise.

Comme vous l'avez déjà fait, monsieur le ministre, et comme vous le ferez sans doute encore, je m'attends à ce que vous appeliez votre majorité à repousser ce sous-amendement, et nous le regretterons. C'est d'ailleurs pourquoi nous demanderons, sur ce sous-amendement, comme nous l'avons fait pour les précédents et comme nous le ferons sur les suivants, un scrutin public, car il s'agit d'un sujet - le transfert de propriété - qui mérite une parfaite transparence.

M. le président. Monsieur Roger-Machart, veuillez conclure !

M. Jacques Limouzy. Il fait aussi la réponse, monsieur le président !

M. Jacques Roger-Machart. Au-delà de ce sous-amendement, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, si les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1984 relative à la certification des comptes, à l'audit comptable, seront appliquées dans les entreprises que vous voulez privatiser avant cet important événement de gestion que constituera le transfert de propriété ?

M. Christian Goux. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Monsieur Roger-Machart, la portée de l'avis des commissaires aux comptes n'est pas précisée. S'il était défavorable, quelle en serait la conséquence ? Aucune, et il en irait de même s'il était favorable.

M. Jacques Roger-Machart. Ce n'est pas la question ! Il s'agit de certification des comptes !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je me contente de lire ce sous-amendement rédigé - je le comprends - hâtivement et à la main.

Cela dit, j'estime que l'avis en cause n'aurait qu'une portée très relative.

Par ailleurs, je précise une fois de plus que la disposition proposée, tout en étant inopérante, n'a rien à faire dans un texte d'habilitation.

M. Jacques Roger-Machart. Savez-vous ce qu'est la certification des comptes !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Donc rejet !

M. Christian Goux. Ce n'est pas l'avis de la commission, monsieur le rapporteur général, c'est le vôtre puisque la commission des finances n'a pas examiné ce sous-amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je n'ajouterai rien à la considération juridique exprimée par M. le rapporteur général de la commission des finances. Nous travaillons sur un texte d'habilitation et il n'est même pas sûr que la disposition proposée soit de nature réglementaire.

Vous me permettez cependant, monsieur Roger-Machart, de me montrer surpris que vous puissiez faire allusion à un dispositif tendant à permettre l'information des partenaires des entreprises en difficulté, alors que depuis des heures et des heures vous essayez de nous démontrer que les sociétés dont nous parlons sont en excellente santé.

Excusez-moi mais je demande le rejet de ce sous-amendement. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Jacques Roger-Machart. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Non, cela suffit !

M. Jacques Roger-Machart. Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. le président. Non, c'est terminé pour ce sous-amendement, monsieur Roger-Machart !

M. Jacques Roger-Machart. Mais le Gouvernement ne sait pas de quoi il parle, monsieur le président !

M. le président. Le règlement me laisse toute latitude de vous donner la parole ou non pour répondre au Gouvernement. Je ne vous la donne pas, cela commence à bien faire ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Hector Rolland. Et pour ce qu'il a à dire !

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 610.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	524
Nombre de suffrages exprimés	506
Majorité absolue	254

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Le sous-amendement n° 611, présenté par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Mme Neiertz, MM. Pierret, Quilès, Sapin, Sueur et Souchon, est ainsi rédigé :

« Le troisième alinéa de l'amendement n° 447 est ainsi complété :

« Le prix d'évaluation de chacune des entreprises concernées sera soumis à l'approbation de la Cour des comptes, qui disposera d'un délai de trente jours pour rendre sa décision. Cette décision sera publiée au *Journal officiel*.

« En cas de veto de la Cour des comptes, il ne pourra être procédé à une nouvelle évaluation de l'entreprise concernée avant la fin de la législature. »

La parole est à M. Michel Charzat, pour soutenir ce sous-amendement.

M. Michel Charzat. Monsieur le ministre délégué, nous proposons depuis quelques instants des procédures de nature à assurer un examen contradictoire de l'évaluation du cours des actions des entreprises que vous souhaitez privatiser. Nous sommes en effet - et comment s'en étonner ? - soucieux de préserver le patrimoine national. Je pense que ce souci anime tous ceux qui sont ici.

Or, seules des procédures contradictoires et objectives peuvent offrir cette garantie. Il y va de la crédibilité des opérations d'évaluation et de transfert. Il y va même, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre délégué, de votre crédit, du crédit de l'Etat.

C'est donc dans cette problématique que nous souhaitons voir intervenir la Cour des comptes. Cette dernière exerce, en effet, depuis quelques années, une mission générale d'intervention sur la gestion et dans le suivi des entreprises publiques. Elle a même acquis, dans ce cadre, une autorité incontestée, encore renforcée, récemment, par la vigilance et la perspicacité qu'elle a manifestées en mettant en évidence de graves erreurs de gestion résultant de décisions contestables prises par une grande entreprise publique, laquelle - il faut le dire - avait été gravement perturbée par l'ingérence de l'Etat au plus haut niveau.

Nous demandons donc que la Cour des comptes soit obligatoirement saisie de l'évaluation de la valeur des entreprises à privatiser, qu'elle dispose, pour donner son avis, d'un délai de trente jours, que cet avis soit publié au *Journal officiel* afin qu'il soit public, et qu'en cas de veto de la Cour des comptes il ne soit pas possible de procéder à une nouvelle évaluation avant la fin de la législature.

Il est tout à fait naturel que, dans l'hypothèse où l'Etat actionnaire ne se serait pas comporté en bon père de famille, celui-ci soit sanctionné. Il y aurait ainsi une incitation très ferme à la transparence et au devoir de sincérité quant à l'évaluation. Nous souhaitons, en effet, qu'il y ait - et c'est tout le sens de nos sous-amendements - une véritable évaluation et non pas une dévaluation des actifs de la collectivité nationale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Il est contraire à la répartition des pouvoirs d'attribuer à la Cour des comptes un droit de veto. Pour nous, elle n'est que le juge des comptes. C'est la raison pour laquelle je demande, à titre personnel, le rejet du sous-amendement.

M. le président. Quel est à l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande également le rejet.

M. le président. La parole est à M. Jacques Limouzy, contre l'amendement.

M. Jacques Limouzy. Je présenterai trois observations.

D'abord je suis très étonné, sans doute comme plusieurs de mes collègues, de la forme de ces sous-amendements. Depuis un long moment, nous discutons en effet sur des textes écrits à la main - et même par plusieurs mains sur la même page - ce qui prouve la hâte avec laquelle ils ont été rédigés. Or, on essaie de nous montrer, comme M. Roger-Machart tout à l'heure, que tout cela est évident. Eh bien, si tout cela est évident, je ne comprends pas pourquoi ces propositions ont été ainsi libellées à la hâte ni pourquoi elles n'ont pas été présentées plus tôt !

Ensuite, en matière de veto, la Cour des comptes n'est pas Louis XVI, heureusement pour elle d'ailleurs !

Enfin, on n'a absolument pas le droit de lier cette évaluation à une fin tout à fait aléatoire, celle d'une législature. Or, je ne vous apprendrai pas, puisque cela a été le cas deux fois en vingt ans, que cette fin est quelquefois insolite et souvent inattendue. Ceux d'entre nous qui ont connu deux dissolutions savent ce que cela signifie. Comment voulez-vous que fonctionne correctement un tel système lié à la fin d'une législature dont personne ici ne peut dire à quelle date elle interviendra exactement ?

Je vous fais donc part, monsieur le président, de ma surprise, et de celle d'un certain nombre de mes collègues, d'avoir à discuter, depuis un moment, sur cette sorte de manteau d'Arlequin que sont devenus ces sous-amendements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 611.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	526
Nombre de suffrages exprimés	506
Majorité absolue	254

Pour l'adoption	211
Contre	295

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Nous en venons au sous-amendement n° 618.

M. Christian Goux. Ne s'agit-il pas plutôt du sous-amendement n° 612 ?

M. le président. Non, le sous-amendement n° 612 viendra plus tard, après les sous-amendements n°s 618 à 623.

M. Christian Goux. Dans ces conditions, je vous demande, monsieur le président, une minute pour que nous puissions remettre de l'ordre dans les sous-amendements.

M. le président. Soit, je vous en accorde même deux !

Un député du groupe U.D.F. Ils ne savent pas où ils en sont !

Un député du groupe du R.P.R. Vous voulez qu'on vous aide, messieurs les socialistes ?

M. Henri Louet. Les deux minutes sont écoulées !

M. le président. Le sous-amendement n° 618, donc, est présenté par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Mme Neiertz, MM. Pierret, Quilès, Sapin, Sueur et Souchon. Il est ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa de l'amendement n° 447 par la phrase suivante :

« La valeur de l'actif net des banques visées à l'article 4 ne bénéficiant pas de réseau international doit tenir compte de la survaleur donnée par les parts de marché de chacune de ces banques déterminées au niveau du département ou de la région de son siège social ou au niveau du secteur d'activité qui constitue sa spécialité. »

La parole est à M. Christian Goux pour soutenir ce sous-amendement.

M. Christian Goux. Je vous remercie, monsieur le président, de nous avoir accordé très aimablement le temps dont nous avons besoin, car l'ordre de présentation des sous-amendements n'est pas celui que nous avions retenu.

Le sous-amendement n° 618 a un caractère très technique, mais je vais m'efforcer de le défendre en tirant parti de mon expérience des années 1981 et 1982 au cours desquelles j'ai eu à m'occuper de ces problèmes d'évaluation dans le cadre de la loi de nationalisation.

M. Hector Rolland. C'est pour cela que cela allait si bien !

M. Christian Goux. Si nous avons quelques difficultés pour classer nos sous-amendements, ce qui fait sourire certains de nos collègues, c'est que nous sommes obligés d'intervenir selon une procédure que nous n'avons pas choisie, une procédure dévoyée par le défaut d'examen en commission ! Nous n'insisterons jamais assez sur ce point. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Quand des députés, surtout de l'opposition, sont conduits à intervenir en séance publique, ils le font naturellement en se référant aux travaux de la commission, même s'ils sont obligés de se répéter pour inciter le Gouvernement à donner des précisions. En l'occurrence, cela nous est impossible. Les problèmes techniques de la dénationalisation ne sont pas évoqués.

En revanche, je me souviens qu'en 1982 la commission spéciale de notre assemblée avait entendu le président de la commission des opérations de bourse, M. Bernard Tricot. J'avais moi-même étudié les problèmes d'évaluation au nom du groupe socialiste. Nous avions discuté pendant plusieurs heures pour savoir si nous allions prendre en compte la

valeur des actifs nets ou consolidés et le cours des actions. Les députés de l'opposition d'alors avaient participé à ces discussions techniques bien qu'ils fussent farouchement opposés aux nationalisations.

Monsieur le ministre délégué, mercredi dernier, à dix-huit heures, je vous ai demandé de bien vouloir me remettre votre intervention afin de pouvoir l'étudier plus à fond. Je n'imaginai pas qu'au cours du week-end vous feriez trois autres déclarations, très différentes. Je vois que vous haussez les épaules, mais comprenez bien - telle est la noblesse de notre assemblée - que ce sont les députés qui font la loi et pas le Gouvernement.

J'aurais donc aimé que vous répétiez ici-même ce que vous avez dit à divers médias car, je le redis, ces propos, notamment ceux que vous avez tenus sur Radio Monte-Carlo, n'étaient pas de même nature que ceux que vous aviez tenus mercredi.

Notre sous-amendement n° 618 a un caractère très technique. Il s'agit d'établir un garde-fou pour éviter que le patrimoine national ne soit bradé. Un tel problème relève, non de la discussion en séance publique, mais de la discussion en commission. Faute d'avoir eu celle-ci, nous sommes obligés de l'évoquer maintenant.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je voudrais remettre les pendules à l'heure !

La commission a consacré six heures cinquante minutes à la discussion de la question préalable et de l'exception d'irrecevabilité et vingt heures à la discussion générale. Mais nous avons assisté à un tel afflux d'amendements que - la conférence des présidents ayant fixé une date pour le début de la discussion en séance publique - j'ai pris la décision de mettre un terme à nos travaux en commission, tout en précisant que le débat reprendrait dans l'hémicycle. Je constate aujourd'hui que ce débat est empêché par des digressions incessantes qui n'ont aucun rapport avec une loi d'habilitation.

Monsieur le président, je crois avoir rempli mon rôle de rapporteur général en agissant comme je l'ai fait.

Quant à votre sous-amendement, monsieur Goux, là encore, les éléments de détermination de la valeur de l'actif net que vous proposez ne sont pas utiles dans un article de loi d'habilitation. C'est la raison pour laquelle je demande le rejet de ce sous-amendement.

M. Hector Rolland. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Pierre Mazeaud, rapporteur pour avis. Je ne veux pas retarder le débat mais je tiens tout de même à répondre à M. Goux qui a répété, après bien d'autres, que les commissions n'avaient pas pu étudier le projet. C'est là commettre une grave erreur car la commission des lois, monsieur Goux - et nos collègues socialistes le savent - a étudié le texte dans son intégralité.

M. Christian Goux. Je vous en donne acte, monsieur Mazeaud. Et je vous remercie d'avoir prononcé le « x » de mon nom car ainsi je me crois dans le Midi ! (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Les commissaires des lois n'ont pas le comportement des commissaires des finances !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement en discussion ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je veux d'abord répondre à M. Goux. Je souhaiterais, monsieur Goux, que vous cessiez d'opposer ce que j'ai dit ici et ce que j'ai déclaré à la presse. Mes propos ont été rigoureusement les mêmes. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est une mauvaise querelle que vous me cherchez, vous et vos amis, sur ce point, et j'aimerais bien qu'elle s'arrête.

Je me suis déjà expliqué sur les critères d'évaluation et sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour les faire respecter. Mais nous discutons un projet de loi d'habilitation et je ne peux faire les ordonnances sous vos yeux. Sinon il n'y aurait pas, précisément, matière à habilitation.

Vous me dites, monsieur Goux, que vous avez consacré de nombreuses heures à mettre au point le système d'évaluation de la loi de 1982. Vous étiez arrivé, après des auditions, à un système parfait...

M. Jean Le Garrec. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé de la privatisation. ...si parfait, monsieur Le Garrec, qu'il a été cassé par le Conseil constitutionnel (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et que sur des cas d'espèce, vos estimations ont été annulées à trois reprises par le Conseil d'Etat. Soyez donc, messieurs, un peu plus modestes ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cela dit, s'agissant du sous-amendement, j'en demande le rejet.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 618.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	529
Nombre de suffrages exprimés	501
Majorité absolue	251

Pour l'adoption	210
Contre	291

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Mes chers collègues, la machine à voter donne des signes de fatigue. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, elle risque de nous faire défaut si, comme il est à craindre, le sous-amendement n° 619 fait l'objet d'une nouvelle demande de scrutin public. D'autre part, je dois réunir la conférence des présidents à dix-neuf heures dix. Dans ces conditions, je vais lever la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social. (rapport n° 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mardi 13 mai 1986

SCRUTIN (N° 62)

sur l'amendement n° 144 de M. Paul Chomat tendant à supprimer l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (modalités du transfert au secteur privé des entreprises soumises à dénationalisation).

Nombre de votants	558
Nombre des suffrages exprimés	558
Majorité absolue	280
Pour l'adoption	250
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupes socialistes (211) :

Pour : 211.

Groupes R.P.R. (166) :

Contre : 150.

Non-votants : 6. - MM. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale), Jean-Claude Dalbos, Daniel Goulet, Joël Hart, Jean-Paul de Rocca Serra et Jean Tiberi.

Groupes U.D.F. (131) :

Contre : 131.

Groupes Front national (R.N.) (34) :

Contre : 22.

Non-votants : 12. - MM. Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Charles de Chambrun, Gabriel Domenech, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Albert Peyron, Jean-Pierre Reveau, Michel de Rostolan, Jean Rousset, Pierre Sirgue et Jean-Pierre Stirboia.

Groupes communistes (35) :

Pour : 34.

Non-votant : 1. - Mme Muguette Jacquaint.

Non-inscrits (10) :

Pour : 5. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, Jean-Jacques Leonetti et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.	Barrau (Alain)	Bonnet (Alain)
Adevah-Pouf (Maurice)	Barthe (Jean-Jacques)	Bonrepaux (Augustin)
Alfonsi (Nicolas)	Bartolone (Claude)	Bordu (Gérard)
Anciant (Jean)	Bassinet (Philippe)	Borel (André)
Ansart (Gustave)	Beaufils (Jean)	Borrel (Robert)
Asensi (François)	Bêche (Guy)	Mme Bouchardeau (Huguette)
Auchédé (Rémy)	Bellon (André)	Boucheron (Jean-Michel)
Auroux (Jean)	Belorgey (Jean-Michel)	Boucheron (Jean-Michel)
Mme Avice (Edwige)	Bérégovoy (Pierre)	Bouche (Michel)
Ayrault (Jean-Marc)	Bernard (Pierre)	Bouche (Michel)
Badet (Jacques)	Berson (Michel)	Bouche (Michel)
Balligand (Jean-Pierre)	Besson (Louis)	Bouche (Michel)
Bapt (Gérard)	Billardon (André)	Bourguignon (Pierre)
Barailla (Régis)	Bockel (Jean-Marie)	Brune (Alain)
Bardin (Bernard)	Bocquet (Alain)	Calmat (Alain)
	Bonnemaison (Gilbert)	Cambolive (Jacques)

Carraz (Roland)	Grimont (Jean)	Montdargent (Robert)
Carlelet (Michel)	Guyard (Jacques)	Mme Mora (Christiane)
Cassaing (Jean-Claude)	Hage (Georges)	Moulinet (Louis)
Castor (Elié)	Hermier (Guy)	Moutoussamy (Ernest)
Cathala (Laurent)	Hernu (Charles)	Nallet (Henri)
Césaire (Aimé)	Hervé (Edmond)	Natiez (Jean)
Chanfrault (Guy)	Hervé (Michel)	Mme Neiertz (Véronique)
Chapuis (Robert)	Hoarau (Elié)	Mme Nevoux (Paulette)
Charzat (Michel)	Mme Hoffmann (Jacqueline)	Notebart (Arthur)
Chauveau (Guy-Michel)	Huguet (Roland)	Nucci (Christian)
Chénard (Alain)	Mme Jacq (Marie)	Oehler (Jean)
Chevallier (Daniel)	Jalton (Frédéric)	Orlet (Pierre)
Chevènement (Jean-Pierre)	Janetti (Maurice)	Mme Osselin (Jacqueline)
Chomat (Paul)	Jaros (Jean)	Patriat (François)
Chouat (Didier)	Jospin (Lionel)	Pen (Albert)
Chupin (Jean-Claude)	Josselin (Charles)	Pénicaud (Jean-Pierre)
Clerc (André)	Journet (Alain)	Pesce (Rodolphe)
Coffineau (Michel)	Joxe (Pierre)	Peuziat (Jean)
Colin (Georges)	Kucheida (Jean-Pierre)	Peyret (Michel)
Callomb (Gérard)	Labarrière (André)	Pezet (Michel)
Colonna (Jean-Hugues)	Laborde (Jean)	Pierret (Christian)
Combrisson (Roger)	Lacombe (Jean)	Pinçon (André)
Crépeau (Michel)	Laignel (André)	Pistre (Charles)
Mme Cresson (Edith)	Lajoinie (André)	Poperean (Jean)
Darinot (Louis)	Mme Lalumière (Catherine)	Porcelli (Vincent)
Dehoux (Marcel)	Lambert (Jérôme)	Porthault (Jean-Claude)
Delebarre (Michel)	Lambert (Michel)	Prat (Henri)
Delehedde (André)	Lang (Jack)	Proveux (Jean)
Derosier (Bernard)	Laurain (Jean)	Pseud (Philippe)
Descamps (Bernard)	Laurissergues (Christian)	Queyranne (Jean-Jack)
Deschamps-Beaume (Freddy)	Lavédrine (Jacques)	Quilès (Paul)
Dessein (Jean-Claude)	Le Bail (Georges)	Quilliot (Roger)
Destrade (Jean-Pierre)	Mme Lecuir (Marie-France)	Ravassard (Noël)
Dhaille (Paul)	Le Déaut (Jean-Yves)	Raymond (Alex)
Douyère (Raymond)	Ledran (André)	Reyssier (Jean)
Drouin (René)	Le Drian (Jean-Yves)	Richard (Alain)
Ducoloné (Guy)	Le Foll (Robert)	Rigal (Jean)
Mme Duflois (Georgina)	Lefranc (Bernard)	Rigot (Marcel)
Dumas (Roland)	Le Garrec (Jean)	Rimbault (Jacques)
Dumont (Jean-Louis)	Lejeune (André)	Rocard (Michel)
Durieux (Jean-Paul)	Le Meur (Daniel)	Rodet (Alain)
Durupt (Job)	Lemoine (Georges)	Roger-Machart (Jacques)
Emmanuelli (Henri)	Lengagne (Guy)	Mme Roudy (Yvette)
Évin (Claude)	Leonetti (Jean-Jacques)	Roux (Jacques)
Fabius (Laurent)	Lé Pensec (Louis)	Saint-Pierre (Dominique)
Faugaret (Alain)	Mme Leroux (Ginette)	Sainte-Marie (Michel)
Fiazbin (Henri)	Leroy (Roland)	Sanmarco (Philippe)
Fiterman (Charles)	Loncle (François)	Santrot (Jacques)
Fleury (Jacques)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)	Sapin (Michel)
Florian (Roland)	Mahéas (Jacques)	Sarre (Georges)
Forgues (Pierre)	Malandzin (Guy)	Schreiner (Bernard)
Fourré (Jean-Pierre)	Malvy (Marin)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
Mme Frachon (Martine)	Marchais (Georges)	Mme Sicard (Odile)
Franceschi (Joseph)	Marchand (Philippe)	Siffre (Jacques)
Frêche (Georges)	Margnes (Michel)	Souchon (René)
Fuchs (Gérard)	Mas (Roger)	Mme Soum (Renée)
Garmendia (Pierre)	Mauroy (Pierre)	Mme Stévenard (Gisèle)
Mme Gaspard (Françoise)	Mellick (Jacques)	Stirn (Olivier)
Gaysot (Jean-Claude)	Menga (Joseph)	Strauss-Kahn (Dominique)
Germon (Claude)	Mercieca (Paul)	Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Giard (Jean)	Memmaz (Louis)	Sueur (Jean-Pierre)
Giovannelli (Jean)	Métais (Pierre)	Tavernier (Yves)
Mme Goeunot (Colette)	Metzinger (Charles)	
Gourmelon (Joseph)	Mexandeau (Louis)	
Goux (Christian)	Michel (Claude)	
Gouze (Hubert)	Michel (Henri)	
Gremetz (Maxime)	Michel (Jean-Pierre)	
	Mitterrand (Gilbert)	

Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislainne)
Mme Trautmann
(Catherine)

Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Vacheux (Marcel)

Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Mayoud (Alain)
Mazaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Meamin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Misoiffe
(Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ormano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu
(Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)

Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perbet (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Étienne)
Poniatowski
(Ladislav)
Porteu de La Moran-
dière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Éric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rolloand (Hector)
Rossi (Jean-Pierre)
Roux (Jean)
Royer (Jean)

Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (François)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenard
(Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Jacques)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Terrot (Michel)
Thieu Ah Koon
(André)
Toga (Maurice)
Toubo (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Uehorachlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Villaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenborn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.
Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Arrighi (Pascal)
Aubergier (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Barate (Claude)
Barlier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Raymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blroc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (François)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavallé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chammougon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Charles (Serge)

Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvière (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoe (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyndt (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Doussat (Maurice)
Druet (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Frepel (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghyssel (Michel)

Gicard d'Estaing
(Valéry)
Gossaduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jaquemain (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperreit (Gabriel)
Kerguéris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Kochl (Émile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowiak (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujoüan du Gasset
(Joseph-Henri)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.
Baekeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Chambrun (Charles de)
Dalbos (Jean-Claude)
Domenech (Gabriel)
Goulet (Daniel)
Hart (Joël)

Mme Jacquaint
(Muguette)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Peyron (Albert)
Reveau (Jean-Pierre)

Rocca Serra
(Jean-François de)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Sirgue (Pierre)
Stirbois (Jean-Pierre)
Tibert (Jean)

Mise au point au sujet du présent scrutin

Mme Muguette Jacquaint, portée comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'elle avait voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 63)

sur le sous-amendement n° 607 de M. Yvon Briant à l'amendement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (suppression de la disposition permettant au Gouvernement de déterminer les prix d'offre des entreprises dénationalisées).

Nombre de votants	359
Nombre des suffrages exprimés	359
Majorité absolue	180

Pour l'adoption	29
Contre	330

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialistes (211) :

Contre : 35. - MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean Auroux, Jacques Badet, Jean-Michel Belorgey, Louis Besson, Alain Bonnet, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Robert Chapuis, Didier Chouat, Gérard Collomb, Michel Crépeau, Jean Giovannelli, Joseph Gourmelon, Edmond Hervé, Mme Marie Jacq, MM. Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Drian, Louis Le Pensec, Henri Michel, Rodolphe Pesce,

Jean Peuziat, Jean-Jack Queyranne, Roger Quilliot, Noël Ravassard, Jean Rigal, Dominique Saint-Pierre, Roger-Gérard, Schwartzberg, Mme Odile Sicard, MM. René Souchon, Dominique Strauss-Kahn, Mme Marie-Joséphe Sublet, MM. Clément Théaudin et Emile Zuccarelli.

Non-votants : 176.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votants : 1. - M. Jacques Chaban-Doimas (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 131.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

Pour : 29.

Non-votants : 5. - MM. Dominique Chaboche, Gabriel Domenech, Jean-Claude Martinez, Albert Peyron et Jean-Pierre Reveau.

Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

Non-inscrits (10) :

Contre : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - M. Jean-Jacques Leonetti.

Ont voté pour

MM.

Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Baekeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Briant (Yvon)
Ceyrac (Pierre)
Chambrun (Charles de)
Descaves (Pierre)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)
Herpary (Guy)
Hoieindre (Roger)
Jalkh (Jean-François)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Mégret (Bruno)
Perdomo (Ronald)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Peyrat (Jacques)
Mme Fiat (Yann)

Porteu de La Morandière (François)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Schenardi (Jean-Pierre)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Spieler (Robert)
Stirbois (Jean-Pierre)
Wagner (Georges-Paul)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Adevaux-Peuf (Maurice)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Aubergier (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Auroux (Jean)
Bachelet (Pierre)
Badet (Jacques)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Belorgey (Jean-Michel)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)

Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Besson (Louis)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Bonnet (Alain)
Borotra (Franc)
Borrel (Robert)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)

Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Chouat (Didier)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Collomb (Gérard)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couvêinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Crépeau (Michel)

Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Dejalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Desmaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Doussat (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghyzel (Michel)
Giovannelli (Jean)
Gismard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godfrey (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Gourmelon (Joseph)
Gouze (Hubert)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Hervé (Edmond)
Houssin (Pierre-Rémy)

Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Mme Jacq (Marie)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Josselin (Charles)
Julia (Didier)
Kasperet (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lafleur (Jean-Claude)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lambert (Jérôme)
Lauga (Louis)
Lavédrine (Jacques)
Lecanuet (Jean)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Drian (Jean-Yves)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Le Penec (Louis)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Martièrre (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micau (Pierre)
Michel (Henri)
Michel (Jean-François)
Milon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymery de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)

Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrefitte (Alain)
Pinçon (André)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladialas)
Poujade (Robert)
Prémaunt (Jean de)
Proriot (Jean)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilliot (Roger)
Raoult (Eric)
Ravassard (Noël)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigal (Jean)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufnacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Saint-Pierre (Dominique)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schwartzberg (Roger-Gérard)
Ségréla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Mme Sicard (Odile)
Soisson (Jean-Pierre)
Souchon (René)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphe)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Théaudin (Clément)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)

Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)

Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)

Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)
Zuccarelli (Émile)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marie)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Boconemaïson (Gilbert)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chaboche (Dominique)
Chanfrault (Guy)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevenement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Mme Cresson (Edith)
Darino (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Deledède (André)

Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschamps-Beaume (Freddy)
Dessain (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufnoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durioux (Bruno)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourné (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Mme Goueriot (Colette)
Goux (Christian)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Huguet (Roland)
Mme Jaquaint (Muguette)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Journet (Alain)
Jose (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)

Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurisergues (Christian)
Le Baill (Georges)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Doguet (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)

Pénicaut (Jean-Pierre)
Peyret (Michel)
Peyron (Albert)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pistre (Charles)
Poporen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault (Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puau (Philippe)
Quilès (Paul)
Raymond (Alex)
Reveau (Jean-Pierre)

Reysler (Jean)
Richard (Alain)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrat (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Siffre (Jacques)

Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard (Gièble)
Stim (Olivier)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Maurice Adevah-Pouf, Jean Auroux, Jacques Badet, Jean-Michel Bérige, Louis Beason, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Robert Chapuis, Didier Chouat, Gérard Colomb, Jean Giovannelli, Joseph Gourmelon, Edmond Hervé, Mme Marie Jacq, MM. Charles Josselin, Jacques Lavédrine, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Drian, Louis Le Penec, Henri Michel, Rodolphe Peace, Jean Peuziat, Jean-Jack Queryanne, Roger Quilliot, Noël Ravassard, Mme Odile Sicard, MM. René Souchon, Dominique Strauss-Kahn, Mme Marie-Joséphine Sublet et M. Clément Théaudin, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

SCRUTIN (N° 64)

sur le sous-amendement n° 608 de M. Gérard Collomb à l'amendement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (constitution d'une commission administrative nationale d'évaluation).

Nombre de votants 516
Nombre des suffrages exprimés 505
Majorité absolue 253

Pour l'adoption 215
Contre 290

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Pour : 209.

Non-votants : 2. - MM. Georges Colin et Michel Delebarre.

Groupe R.P.R. (166) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 1. - M. Arthur Paecht.

Contre : 129.

Non-votant : 1. - M. Charles Ehrmann.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

Contre : 1. - M. Edouard Frédéric-Dupont.

Abstentions volontaires : 11. - MM. Pascal Arrighi, François Bachelot, Charles de Chambrun, Pierre Descaves, Bruno Gollnisch, Guy Herlory, Jean-François Jalkh, Guy Le Jaouen, Bruno Mégret, Pierre Sergent et Georges-Paul Wagner.

Non-votants : 22.

Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

Non-Inscrits (10) :

Pour : 5. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, Jean-Jacques Leonetti et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Pauf (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Anciant (Jean)
 Auroux (Jean)
 Mme Avice (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marc)
 Badet (Jacques)
 Balligand (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Barailla (Régis)
 Bardin (Bernard)
 Barrau (Alain)
 Bartolone (Claude)
 Bassinet (Philippe)
 Beaufrils (Jean)
 Bèche (Guy)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Bérégovoy (Pierre)
 Bernard (Pierre)
 Berson (Michel)
 Besson (Louis)
 Billardon (André)
 Bockel (Jean-Marie)
 Bonnemaïson (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bourepaux (Augustin)
 Borel (André)
 Borrel (Robert)
 Mme Bouchardeau (Huguette)
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
 Bourguignon (Pierre)
 Bruze (Alain)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Carraz (Roland)
 Carcelet (Michel)
 Cassaing (Jean-Claude)
 Castor (Elie)
 Cathala (Laurent)
 Césaire (Aimé)
 Chanfrault (Guy)
 Chapuis (Robert)
 Charzat (Michel)
 Chauveau (Guy-Michel)
 Chénard (Alain)
 Chevallier (Daniel)
 Chevènement (Jean-Pierre)
 Chouat (Didier)
 Chupin (Jean-Claude)
 Clerf (André)
 Coffineau (Michel)

Collomb (Gérard)
 Colonna (Jean-Hugues)
 Crépeau (Michel)
 Mme Cresson (Edith)
 Darinot (Louis)
 Dehoux (Marcel)
 Delehedde (André)
 Derosier (Bernard)
 Deschaux-Beaume (Freddy)
 Dessenin (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Mme Dufoix (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durieux (Jean-Paul)
 Durupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fizbin (Henri)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frèche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Germon (Claude)
 Giovannelli (Jean)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Henu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hugué (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)

Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurissergues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-Jacques)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Paecht (Arthur)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaut (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)

Pistre (Charles)
 Poperey (Jean)
 Portheault (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)

Mme Roudy (Yvette)
 Saint-Pierre (Dominoïque)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffirn (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stievenard (Gisèle)
 Stirn (Olivier)

Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislaine)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepiéd (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphandéry (Edmond)
 André (René)
 Ansqer (Vicent)
 Arreckx (Maurice)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Barnier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Fierre)
 Baumeil (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Béguet (René)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuier (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Franck)
 Bourg-Broc (Bri. a.)
 Bouquet (Jean)
 Mme Boutin (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavallé (Jean-Charles)

Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chamougon (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charité (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroton (Jean)
 Charton (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chauvierre (Bruno)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corréze (Roger)
 Couanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveignes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cuq (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delevoye (Jean-Pahl)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuyneck (Christian)
 Denisu (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dernaux (Stéphane)
 Desanlis (Jean)
 Devedjian (Patrick)
 Dhinnin (Claude)
 Diebold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Dominati (Jacques)
 Dousset (Maurice)
 Drut (Guy)
 Dubernard (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)

Farran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrari (Gratien)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Foyer (Jean)
 Frédéric-Dupont (Edouard)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galley (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gault (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gegenwin (Germain)
 Ghysel (Michel)
 Giscard d'Estaing (Valéry)
 Goadsuff (Jean-Louis)
 Godfrey (Pierre)
 Godfrain (Jacques)
 Gonelle (Michel)
 Gorse (Georges)
 Gougy (Jean)
 Goulet (Daniel)
 Griotteray (Alain)
 Grussenmeyer (François)
 Guéna (Yves)
 Guichard (Olivier)
 Haby (René)
 Hannoun (Michel)
 Mme d'Harcourt (Florence)
 Hardy (Francis)
 Hart (Joël)
 Hersant (Jacques)
 Hersant (Robert)
 Houssin (Pierre-Rémy)
 Mme Hubert (Eliabeth)
 Hunault (Xavier)
 Hyst (Jean-Jacques)
 Jacob (Lucien)
 Jacquet (Denis)
 Jacquemin (Michel)
 Jaquot (Alain)
 Jarrot (André)
 Jean-Baptiste (Henry)
 Jeandon (Maurice)
 Jegou (Jean-Jacques)
 Julia (Didier)
 Kasperet (Gabriel)
 Kergruis (Aimé)
 Kiffer (Jean)
 Klifa (Joseph)
 Koehl (Emile)
 Kuster (Gérard)
 Labbé (Claude)
 Lacarin (Jacques)
 Lachenaud (Jean-Philippe)

Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Leperoq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Luquet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcua (Claude-Gérard)
Marlières (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médocin (Jacques)
Meamin (Georges)
Meamer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millou (Charles)
Miossec (Charles)

Mme Missoffe (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquolou (Aymeri de)
Mme Moréau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornato (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascalion (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Étienne)
Poniatowski (Ladislav)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Rasult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)

Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Rnatta (Jean)
Robico (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rosi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Séguéla (Jean-Paul)
Selfinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

SCRUTIN (N° 65)

sur le sous-amendement n° 609 de M. Gérard Collomb à l'amendement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (délais de fixation par la commission d'évaluation de la valeur d'échange des actions des entreprises dénationalisées).

Nombre de votants 524
Nombre des suffrages exprimés 516
Majorité absolue 259

Pour l'adoption 215
Contre 301

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Pour : 210.

Non-votant : 1. - M. Michel Charzat.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 131.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

Contre : 10. - MM. Pierre Descaves, Edouard Frédéric-Dupont, Gérard Freulet, Guy Herlory, Roger Holleindre, Bruno Mégret, Ronald Perdomo, Jean-Pierre Schenardi, Pierre Sergent et Georges-Paul Wagner.

Abstentions volontaires : 8. - MM. Pascal Arrighi, François Bachelot, Bruno Golnisch, Jean-François Jalkh, Jean-Marie Le Pen, Jacques Peyrat, Albert Peyron et Jean-Pierre Reveau.

Non-votants : 16.

Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

Non-inscrits (10) :

Pour : 5. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, Jean-Jacques Leonetti et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Sa sont abstenus volontairement

MM.

Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Chambrun (Charles de)
Descaves (Pierre)

Golnisch (Bruno)
Herlory (Guy)
Jalkh (Jean-François)
Le Jaouen (Guy)

Mégret (Bruno)
Sergent (Pierre)
Wagner (Georges-Paul)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Baeckeroot (Christian)
Barthe (Jean-Jacques)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bordu (Gérard)
Briant (Yvon)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chomat (Paul)
Colin (Georges)
Combrisson (Roger)
Delebarre (Michel)
Deschamps (Bernard)
Domenech (Gabriel)
Ducoloné (Guy)
Ehrmann (Charles)
Fiterman (Charles)
Freulet (Gérard)

Gaysot (Jean-Claude)
Giard (Jean)
Mme Goeuriot (Colette)
Gremetz (Maxime)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Holleindre (Roger)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jarozé (Jean)
Lajoinie (André)
Le Meur (Daniel)
Le Pen (Jean-Marie)
Leroy (Roland)
Marchais (Georges)
Martinez (Jean-Claude)
Mercieca (Paul)
Montidargent (Robert)

Moutoussamy (Ernest)
Perdomo (Ronald)
Peyrat (Jacques)
Peyret (Michel)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Porelli (Vincent)
Porteu de La Morandière (François)
Reveau (Jean-Pierre)
Reyssier (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jacques)
Schenardi (Jean-Pierre)
Sirgue (Pierre)
Spieler (Robert)
Stirbois (Jean-Pierre)
Vergès (Paul)

Ont voté pour

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Bartolone (Claude)
Basinet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Bernon (Michel)
Beason (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bonemaison (Gilbert)

Bonnet (Alain)
Boirepaux (Augustin)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)

Chevèquement (Jean-Pierre)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Dechaux-Beaume (Freddy)
Desein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Mme Dufoux (Georgina)
Dumsa (Roland)
Dumont (Jean-Louis)

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Georges Colin et Michel Delebarre, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

Durieux (Jean-Paul)
 Durupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fizbin (Henri)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frêche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Germann (Claude)
 Giovannelli (Jean)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hemu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Jourmet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kuchelida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurissergues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)

Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-Jacques)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchand (Philippe)
 Margues (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mermaz (Louis)
 Métails (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louisa)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaud (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Pezet (Michel)

Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Popereen (Jean)
 Porthault (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stévenard (Gisèle)
 Stim (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislaine)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepied (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chauvière (Bruno)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colomblat (Georges)
 Corréze (Roger)
 Couansu (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cuq (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Debaine (Arthur)
 Delalande (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delevoye (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuyne (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desanlis (Jean)
 Descaves (Pierre)
 Desvedjian (Patrick)
 Dhinnin (Claude)
 Diebold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Dominati (Jacques)
 Doussat (Maurice)
 Durr (Guy)
 Dubernard (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Farran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrari (Gratien)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Foyer (Jean)
 Frédéric-Dupont (Edouard)
 Freulet (Gérard)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galle (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gaulle (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gegenwin (Germain)
 Ghysel (Michel)
 Giscard d'Estaing (Valéry)
 Goasduff (Jean-Louis)
 Godefroy (Pierre)
 Godfrain (Jacques)

Gonelle (Michel)
 Gorre (Georges)
 Gougy (Jean)
 Goulet (Daniel)
 Grioteray (Alain)
 Grussenmeyer (François)
 Guéna (Yves)
 Guichard (Olivier)
 Haby (René)
 Hannoun (Michel)
 Mme d'Harcourt (Florence)
 Hardy (Francis)
 Hart (Joël)
 Herlory (Guy)
 Hersant (Jacques)
 Hersant (Robert)
 Holeindic (Roger)
 Houssin (Pierre-Rémy)
 Mme Hubert (Elisabeth)
 Hunault (Xavier)
 Hyest (Jean-Jacques)
 Jacob (Lucien)
 Jaquat (Denis)
 Jacquemin (Michel)
 Jaquot (Alain)
 Jarrot (André)
 Jean-Baptiste (Henry)
 Jeandon (Maurice)
 Jegou (Jean-Jacques)
 Julia (Didier)
 Kaspereit (Gabriel)
 Kergruis (Aimé)
 Kiffer (Jean)
 Klifa (Joseph)
 Koehl (Emile)
 Klister (Gérard)
 Labbé (Claude)
 Lacarin (Jacques)
 Lachenaud (Jean-Philippe)
 Lafleur (Jacques)
 Lamant (Jean-Claude)
 Lamassoure (Alain)
 Lauga (Louis)
 Lecanuet (Jean)
 Legendre (Jacques)
 Legras (Philippe)
 Léonard (Gérard)
 Léontieff (Alexandre)
 Lepercq (Arnaud)
 Ligot (Maurice)
 Limouzy (Jacques)
 Lipkowski (Jean de)
 Lorenzini (Claude)
 Lory (Raymond)
 Louet (Henri)
 Mamy (Albert)
 Mancel (Jean-François)
 Maran (Jean)
 Marcellin (Raymond)
 Marcus (Claude-Gérard)
 Marière (Olivier)
 Marty (Élie)
 Masson (Jean-Louis)
 Mathieu (Gilbert)
 Mauger (Pierre)
 Maujoudan du Gasset (Joseph-Henri)
 Mayoud (Alain)
 Mazeaud (Pierre)
 Médecin (Jacques)
 Mégret (Bruno)
 Mesmin (Georges)
 Mesmer (Pierre)
 Mestre (Philippe)
 Micaux (Pierre)
 Michel (Jean-François)

Millon (Charles)
 Miossec (Charles)
 Mme Missoffe (Hélène)
 Montrastruc (Pierre)
 Montesquiou (Aymeri de)
 Mme Moreau (Louise)
 Mouton (Jean)
 Moyne-Bressand (Alain)
 Narquin (Jean)
 Nenou-Pwataho (Maurice)
 Nungesser (Roland)
 Ormano (Michel d')
 Oudot (Jacques)
 Paccou (Charles)
 Paecht (Arthur)
 Mme de Panafieu (Françoise)
 Mme Papon (Christiane)
 Mme Papon (Monique)
 Parent (Régis)
 Pascallon (Pierre)
 Pasquini (Pierre)
 Pelchat (Michel)
 Perben (Dominique)
 Perbet (Régis)
 Perdomo (Ronald)
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
 Péricard (Michel)
 Peyrefitte (Alain)
 Pinte (Etienne)
 Poniatowski (Ladislau)
 Poujade (Robert)
 Préaumont (Jean de)
 Proriot (Jean)
 Raoult (Eric)
 Raynal (Pierre)
 Renard (Michel)
 Revet (Charles)
 Reymann (Marc)
 Richard (Lucien)
 Rigaud (Jean)
 Roatta (Jean)
 Robien (Gilles de)
 Rocca Serra (Jean-Paul de)
 Rolland (Hector)
 Rossi (André)
 Roux (Jean-Pierre)
 Royer (Jean)
 Rufenacht (Antoine)
 Saint-Elmer (Francis)
 Salles (Jean-Jack)
 Savy (Bernard)
 Schenardi (Jean-Pierre)
 Séguéla (Jean-Paul)
 Seiflinger (Jean)
 Sergent (Pierre)
 Soisson (Jean-Pierre)
 Sourdille (Jacques)
 Stasi (Bernard)
 Taugourdeau (Martial)
 Tenailon (Paul-Louis)
 Terrot (Michel)
 Thien Ah Koon (André)
 Tiberi (Jean)
 Toga (Maurice)
 Toubon (Jacques)
 Tranchant (Georges)
 Trémège (Gérard)
 Uebberschlag (Jean)
 Valleix (Jean)

Ont voté contre

MM.
 Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphandery (Edmond)
 André (René)
 Ansquer (Vincent)
 Arreckx (Maurice)
 Aubergier (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Barnier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudia (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)

Béguet (René)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Franch)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin (Christine)
 Bouvard (Lotc)

Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavallé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chamougon (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charité (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Charton (Jacques)

Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavallé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chamougon (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charité (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Charton (Jacques)

Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavallé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chamougon (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charité (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Charton (Jacques)

Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavallé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chamougon (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charité (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Charton (Jacques)

Vasseur (Philippe)	Vuibert (Michel)	Wagner (Robert)
Virapoulé (Jean-Paul)	Vuillaume (Roland)	Weisenhorn (Pierre)
Vivien (Robert-André)	Wagner (Georges-Paul)	Wiltzer (Pierre-André)

Se sont abstenus volontairement

MM.

Arrighi (Pascal)	Jalkh (Jean-François)	Peyron (Albert)
Bachelot (François)	Le Pen (Jean-Marie)	Reveau (Jean-Pierre)
Gollnisch (Bruno)	Peyrat (Jacques)	

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Ansart (Gustave)	Fiterman (Charles)	Martinez (Jean-Claude)
Asensi (François)	Gayssot (Jean-Claude)	Mercieca (Paul)
Auchédé (Rémy)	Giard (Jean)	Montdargent (Robert)
Baeckeroot (Christian)	Mme Goerliot (Colette)	Moutoussamy (Ernest)
Barthe (Jean-Jacques)	Gremetz (Maxime)	Peyret (Michel)
Bocquet (Alain)	Hage (Georges)	Mme Fiat (Yann)
Bompard (Jacques)	Hermier (Guy)	Porelli (Vincent)
Bordu (Gérard)	Hoarau (Elic)	Porteu de La Morandière (François)
Briant (Yvon)	Mme Hoffmann (Jacqueline)	Reyssier (Jean)
Ceyrac (Pierre)	Mme Jacquaint (Muguette)	Rigout (Marcel)
Chaboche (Dominique)	Jarosz (Jean)	Rimbault (Jacques)
Chambrun (Charles de)	Lajoinie (André)	Rostolan (Michel de)
Charzat (Michel)	Le Jaouen (Guy)	Roussel (Jean)
Chomat (Paul)	Le Meur (Daniel)	Roux (Jacques)
Combrisson (Roger)	Leroy (Roland)	Sirgue (Pierre)
Deschamps (Bernard)	Marchais (Georges)	Spieler (Robert)
Domenech (Gabriel)		Stirbois (Jean-Pierre)
Ducloné (Guy)		Vergès (Paul)

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Michel Charzat, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 66)

sur le sous-amendement n° 610 de M. Gérard Collomb à l'amendement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nécessité de l'avis des commissaires aux comptes des entreprises concernées sur le transfert).

Nombre de votants	524
Nombre des suffrages exprimés	506
Majorité absolue	254

Pour l'adoption	215
Contre	291

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialistes (211) :

Pour : 210.

Non-votant : 1. - M. Michel Charzat.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 154.

Non-votants : 2. - MM. Christian Cabal et Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 131.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

Contre : 1. - M. Edouard Frédéric-Dupont.

Abstentions volontaires : 18.

Non-votants : 15. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baecke-

root, Jacques Bompard, Pierre Ceyrac, Dominique Chaboche, Charles de Chambrun, Gabriel Domenech, Guy Le Jaouen, Jean-Claude Martinez, Mme Yann Fiat, François Porteu de La Morandière, Michel de Rostolan, Jean Roussel, Pierre Sirgue et Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

Non-inscrits (10) :

Pour : 5. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, Jean-Jacques Leonetti et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)	Deledde (André)	Leclan (André)
Alfonsi (Nicolas)	Jerosier (Bernard)	Le Drian (Jean-Yves)
Anciant (Jean)	Deschaux-Beaume (Freddy)	Le Foll (Robert)
Auroux (Jean)	Dessain (Jean-Claude)	Lefranc (Bernard)
Mme Avice (Edwige)	Destrade (Jean-Pierre)	Le Garrec (Jean)
Ayraud (Jean-Marc)	Dhaille (Paul)	Lejeune (André)
Badet (Jacques)	Douyère (Raymond)	Lemolne (Georges)
Balligand (Jean-Pierre)	Drouin (René)	Lengagne (Guy)
Bapt (Gérard)	Mme Dufoix (Georgina)	Leonetti (Jean-Jacques)
Barailla (Régis)	Dumas (Roland)	Le Pensac (Louis)
Bardin (Bernard)	Dumont (Jean-Louis)	Mme Leroux (Ginette)
Barrau (Alain)	Dunéux (Jean-Paul)	Loncle (François)
Bartolone (Claude)	Durupt (Job)	Louis-Joseph-Dogut (Maurice)
Bassinat (Philippe)	Emmanuelli (Henri)	Mabtas (Jacques)
Beaufils (Jean)	Évia (Claude)	Malandain (Guy)
Bèche (Guy)	Fabius (Laurent)	Malvy (Martin)
Bellon (André)	Faugaret (Alain)	Marchand (Philippe)
Bélorgey (Jean-Michel)	Fiazbin (Henri)	Margnes (Michel)
Bérgovoy (Pierre)	Fleury (Jacques)	Mas (Roger)
Bernard (Pierre)	Floñan (Roland)	Maurny (Pierre)
Berson (Michel)	Forgues (Pierre)	Mellick (Jacques)
Besson (Louis)	Fourré (Jean-Pierre)	Mengs (Joseph)
Billardon (André)	Mme Frachon (Martine)	Mermaz (Louis)
Bockel (Jean-Marie)	Franceschi (Joseph)	Métais (Pierre)
Bonnemaison (Gilbert)	Frêche (Georges)	Metzinger (Charles)
Bonnet (Alain)	Fuchs (Gérard)	Mexandeau (Louis)
Bonrepaux (Augustin)	Garmendia (Pierre)	Michel (Claude)
Borel (André)	Mme Gaspard (Françoise)	Michel (Henri)
Borrel (Robert)	Geron (Claude)	Michel (Jean-Pierre)
Mme Bouchardeau (Huguette)	Giovannelli (Jean)	Mitterand (Gilbert)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Gourmelon (Joseph)	Mme Mora (Christiane)
Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine)	Goux (Christian)	Moulinet (Louis)
Bourguignon (Pierre)	Gouze (Hubert)	Nallet (Henri)
Brune (Alain)	Grimont (Jean)	Naticz (Jean)
Calmat (Alain)	Guyard (Jacques)	Mme Neiertz (Véronique)
Cambolive (Jacques)	Hernu (Charles)	Mme Nevoux (Paulette)
Carraz (Roland)	Hervé (Edmond)	Notebart (Arthur)
Cartelet (Michel)	Huguet (Roland)	Nucci (Christian)
Cassaing (Jean-Claude)	Mme Jacq (Marie)	Oehler (Jean)
Castor (Elic)	Jalton (Frédéric)	Ortet (Pierre)
Cathala (Laurent)	Janetti (Maurice)	Mme Osselin (Jacqueline)
Césaire (Aimé)	Jospin (Lionel)	Patriat (François)
Chanfrault (Guy)	Josselin (Charles)	Pen (Albert)
Chapuis (Robert)	Journet (Alain)	Pénicaud (Jean-Pierre)
Chauveau (Guy-Michel)	Joxe (Pierre)	Peace (Rodolphe)
Chénard (Alain)	Kuchaida (Jean-Pierre)	Peuziat (Jean)
Chevallier (Daniel)	Labarrère (André)	Pezet (Michel)
Chevènement (Jean-Pierre)	Laborde (Jean)	Pierret (Christian)
Chouat (Didier)	Lacombe (Jean)	Pinçon (André)
Chupin (Jean-Claude)	Laignel (André)	Pistre (Charles)
Clert (André)	Mme Lalumière (Catherine)	Popereen (Jean)
Coffineau (Michel)	Lambert (Michel)	Portheault (Jean-Claude)
Colin (Georges)	Lang (Jack)	Prat (Henri)
Collomb (Gérard)	Laurain (Jean)	Proveux (Jean)
Colonna (Jean-Hugues)	Laurisergues (Christian)	Puaud (Phillippe)
Crépeau (Michel)	Lavédrine (Jacques)	Queyranne (Jean-Jack)
Mme Cresson (Edith)	Le Baill (Georges)	Quilès (Paul)
Darinet (Louis)	Mme Lecuir (Marie-France)	Quilliot (Roger)
Dehoux (Marcel)	Delebarre (Michel)	Ravassard (Noël)
		Raymond (Alex)

Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)

Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stievenard
(Gisèle)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)

Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbe (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)

Maujôan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Misoffe
(Hélène)
Moutastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressaud
(Alain)
Narquin (Jean)
Neou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu
(Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitta (Alain)
Pinte (Étienne)
Poniatowski
(Ladislav)
Poujade (Robert)

Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raault (Éric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Élier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Séguela (Jean-Paul)
Seilinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Trenchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansquer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béquet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birrard (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)

Bussereau (Dominique)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalot (Robert)
César (Gérard)
Chammougon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvière (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Coupep (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Dejatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyne (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Dimégio (Willy)

Dominati (Jacques)
Doussat (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Févre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Fréville (Yves)
Frich (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germaln)
Ghyzel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godéfroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Heraant (Robert)
Housain (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisaëth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)

Se sont abstenus volontairement

MM.

Bachelot (François)
Briant (Yvon)
Descaves (Pierre)
Freulet (Gérard)
Gollnisch (Bruno)
Herlory (Guy)
Holeindre (Roger)

Jalkh (Jean-François)
Le Pen (Jean-Marie)
Mégret (Bruno)
Perdomo (Ronald)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Reveau (Jean-Pierre)

Schenardi
(Jean-Pierre)
Sergent (Pierre)
Spieler (Robert)
Wagner (Georges-Paul)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Baekeroot (Christian)
Barthe (Jean-Jacques)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bordu (Gérard)
Cabal (Christian)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)

Charzat (Michel)
Chomat (Paul)
Combrisson (Roger)
Deachamps (Bernard)
Domenèch (Gabriel)
Ducolont (Guy)
Fiterman (Charles)
Gayssot (Jean-Claude)
Giard (Jean)
Mme Goeriot
(Colette)
Gremetz (Maxime)
Hage (Georges)

Hermier (Guy)
Hoarau (Élie)
Mme Hoffmann
(Jaqueline)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jarosz (Jean)
Lajoine (André)
Le Jaouen (Guy)
Le Meur (Daniel)
Lerny (Roland)
Marchais (Georges)
Martinez (Jean-Claude)

Mercieca (Paul)	Porteu de La Moran- dière (François)	Roussel (Jean)
Montdargent (Robert)	Reyssier (Jean)	Roua (Jacques)
Moutoussamy (Ernest)	Rigout (Marcel)	Sirgue (Pierre)
Peyret (Michel)	Rimbault (Jacques)	Stirbois (Jean-Pierre)
Mme Piat (Yann)	Rostolan (Michel de)	Vergès (Paul)
Porrelli (Vincent)		

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Michel Charzat, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 67)

sur le sous-amendement n° 611 de M. Gérard Collomb à l'amen-
dement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi
autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre
économique et social (soumission du prix d'évaluation des
entreprises dénationalisées à l'approbation de la Cour des
comptes).

Nombre de votants	526
Nombre des suffrages exprimés	506
Majorité absolue	254

Pour l'adoption	211
Contre	295

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Pour : 209.

Contre : 1. - Mme Edith Cresson.

Non-votant : 1. - M. Guy Lengagne.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas (président de
l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 1. - M. Arthur Paecht.

Contre : 129.

Abstention volontaire : 1. - M. Aimé Kergueris.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

Contre : 1. - M. Edouard Frédéric-Dupont.

Abstentions volontaires : 19.

Non-votants : 14. - MM. Christian Backeroot, Jacques Bom-
pard, Pierre Ceyrac, Dominique Chaboche, Charles de
Chambrun, Gabriel Domenech, Guy Le Jaouen, Jean-
Claude Martinez, Mme Yann Piat, MM. François Porteu
de La Morandière, Michel de Rostolan, Jean Roussel,
Pierre Sirgue et Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

Non-inscrits (10) :

Pour : 1. - M. Jean-Jacques Leonetti.

Contre : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Bruno
Chauvierre, Jean Diebold, Hubert Guoze, Michel Lambert,
André Pinçon, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.	Bapt (Gérard)	Bérégovoy (Pierre)
Adevah-Peuf (Maurice)	Barailla (Régis)	Bernard (Pierre)
Alfonsi (Nicolas)	Baridin (Bernard)	Berson (Michel)
Anciant (Jean)	Barrau (Alain)	Besson (Louis)
Auroux (Jean)	Bartoloe (Claude)	Billardon (André)
Mme Avioe (Edwige)	Bassioet (Philippe)	Bockel (Jean-Marie)
Ayrault (Jean-Marc)	Beaufils (Jean)	Bonnemaison (Gilbert)
Badet (Jacques)	Bèche (Guy)	Bonnet (Alain)
Balligand (Jean-Pierre)	Bellon (André)	Bonrepaux (Augustin)
	Belorgey (Jean-Michel)	Borel (André)

Mme Bouchardeau (Huguette)	Gourmelon (Joseph)	Mme Nevoux (Paulette)
Boucheron (Jean- Michel) (Charente)	Goux (Christian)	Notebart (Arthur)
Boucheron (Jean- Michel) (Ille-et-Vilaine)	Grimont (Jean)	Nucci (Christian)
Bourguignon (Pierre)	Guyard (Jacques)	Oehler (Jean)
Brune (Alain)	Herna (Charles)	Ortel (Pierre)
Calmat (Alain)	Hervé (Edmond)	Mme Osselin (Jacqueline)
Cambolive (Jacques)	Hervé (Michel)	Paecht (Arthur)
Carraz (Roland)	Huguet (Roland)	Patriat (François)
Cartelet (Michel)	Mme Jacq (Marie)	Pen (Albert)
Cassaing (Jean-Claude)	Jalton (Frédéric)	Pénicaud (Jean-Pierre)
Castor (Elie)	Janetti (Maurice)	Pesce (Rodolphe)
Cathala (Laurent)	Jospin (Lionel)	Peuziat (Jean)
Césaire (Aimé)	Josselin (Charles)	Pezet (Michel)
Chanfrault (Guy)	Journet (Alain)	Pierret (Christian)
Chapuia (Robert)	Joxe (Pierre)	Pistre (Charles)
Charzat (Michel)	Kucheida (Jean-Pierre)	Poperen (Jean)
Chauveau (Guy-Michel)	Labarrère (André)	Portheault (Jean-Claude)
Chénard (Alain)	Laborde (Jean)	Prat (Henri)
Chevallier (Daniel)	Lacombe (Jean)	Proveux (Jean)
Chèvènement (Jean- Pierre)	Laiznat (André)	Puad (Philippe)
Chouat (Didier)	Mme Lalumière (Catherine)	Queyranne (Jean-Jack)
Chupin (Jean-Claude)	Lambert (Jérôme)	Quilès (Paul)
Clerc (André)	Lang (Jack)	Quilliot (Roger)
Coffineau (Michel)	Laurain (Jean)	Ravassard (Noël)
Colin (Georges)	Lauristergues (Christian)	Raymond (Alex)
Collomb (Gérard)	Lavédrine (Jacques)	Richard (Alain)
Colonna (Jean-Hugues)	Le Baill (Georges)	Rigal (Jean)
Crépeau (Michel)	Mme Lecuir (Marie- France)	Rocard (Michel)
Darriot (Louis)	Le Déaut (Jean-Yves)	Rodet (Alain)
Dehoux (Marcel)	Ledran (André)	Roger-Machart (Jacques)
Delebarre (Michel)	Le Drian (Jean-Yves)	Mme Roudy (Yvette)
Delehedde (André)	Le Foll (Robert)	Saint-Pierre (Dominique)
Derosier (Bernard)	Le Franc (Bernard)	Sainte-Marie, (Michel)
Deschaux-Beaume (Freddy)	Le Garrec (Jean)	Sanmarco (Philippe)
Dessein (Jean-Claude)	Lejeune (André)	Santrot (Jacques)
Destrade (Jean-Pierre)	Lemoine (Georges)	Sapin (Michel)
Dhaille (Paul)	Leonetti (Jean- Jacques)	Sarre (Georges)
Douyère (Raymond)	Le Pensec (Louis)	Schreiner (Bernard)
Drouin (René)	Mme Leroux (Ginette)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
Mme Dufolx (Georgina)	Loncle (François)	Mme Sicard (Odile)
Dums (Roland)	Louis-Joseph-Dogut (Maurice)	Siffre (Jacques)
Dumont (Jean-Louis)	Mahéas (Jacques)	Souchon (René)
Dufloux (Jean-Paul)	Malandain (Guy)	Mme Soum (Renée)
Durrupt (Job)	Malvy (Martin)	Mme Stiévenard (Gisèle)
Emmanueli (Henri)	Marchand (Philippe)	Stim (Olivier)
Évin (Claude)	Margnes (Michel)	Strauss-Kahn (Dominique)
Fabius (Laurent)	Mas (Roger)	Mme Sublet (Marie-Joséphe)
Faugaret (Alain)	Mauroy (Pierre)	Sueur (Jean-Pierre)
Fiszbin (Henri)	Mellick (Jacques)	Tavernier (Yves)
Fleury (Jacques)	Menga (Joseph)	Thésudin (Clément)
Florian (Roland)	Mermaz (Louis)	Mme Toutain (Ghislaïne)
Forgues (Pierre)	Métais (Pierre)	Mme Trautmann (Catherine)
Fourné (Jean-Pierre)	Metzinger (Charles)	Vadepied (Guy)
Mme Frachon (Martine)	Mexandeau (Louis)	Vauzelle (Michel)
Franceschi (Joseph)	Michel (Claude)	Vivien (Alain)
Frêche (Georges)	Michel (Henri)	Wacheux (Marcel)
Fuchs (Gérard)	Michel (Jean-Pierre)	Welzer (Gérard)
Garmendia (Pierre)	Mitterrand (Gilbert)	Worms (Jean-Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)	Mme Mora (Christiane)	Zucarelli (Émile)
Gernon (Claude)	Moulinet (Louis)	
Giovannelli (Jean)	Nallet (Henri)	
	Nalzet (Jean)	
	Mme Neiertz (Véronique)	

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)	Barbier (Gilbert)	Bégault (Jean)
Allard (Jean)	Barrier (Michel)	Béquet (René)
Alphandéry (Edmond)	Barre (Raymond)	Benoit (René)
André (René)	Barrot (Jacques)	Benouville (Pierre de)
Ansquer (Vincent)	Baudis (Pierre)	Bernard (Michel)
Arreckx (Maurice)	Baumel (Jacques)	Bernardet (Daniel)
Auberger (Philippe)	Bayard (Henri)	Bernard-Raymond (Pierre)
Aubert (Emmanuel)	Bayrou (François)	Besson (Jean)
Aubert (François d')	Beaujean (Henri)	Bichet (Jacques)
Audinot (Gautier)	Beaumont (René)	Bigéard (Marcel)
Bachelet (Pierre)	Bécam (Marc)	Birraux (Claude)
Barate (Claude)	Bechter (Jean-Pierre)	

Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau
 (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier
 (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Fianck)
 Borrel (Robert)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin
 (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Briat (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavaillé (Jean-Charles)
 Cazalat (Robert)
 César (Gérard)
 Chamougon
 (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charlé (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Charton (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chauvierre (Bruno)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corréze (Roger)
 Couanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Mme Cresson (Edith)
 Cuq (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande
 (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delevoye (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuynek (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desanlis (Jean)
 Devéjhan (Patrick)
 Dhinnin (Claude)
 Diebold (Jean)

Diméglio (Willy)
 Dominati (Jacques)
 Douset (Maurice)
 Drut (Guy)
 Dubernard
 (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Ferran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrari (Gratien)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Foyer (Jean)
 Frédéric-Dupont
 (Edouard)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galley (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gaulle (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gengenwin (Germain)
 Ghysel (Michel)
 Giscard d'Estaing
 (Valéry)
 Goarduff (Jean-Louis)
 Godefroy (Pierre)
 Godfrain (Jacques)
 Gonelle (Michel)
 Gorse (Georges)
 Gougry (Jean)
 Goulet (Daniel)
 Gouze (Hubert)
 Griotteray (Alain)
 Grussenmeyer
 (François)
 Guéna (Yves)
 Guichard (Olivier)
 Haby (René)
 Hannoun (Michel)
 Mme d'Harcourt
 (Florence)
 Hardy (Francis)
 Hart (Joël)
 Hersant (Jacques)
 Hersant (Robert)
 Houssin (Pierre-Rémy)
 Mme Hubert
 (Elisabeth)
 Hunault (Xavier)
 Huest (Jean-Jacques)
 Jacob (Lucien)
 Jacquot (Denis)
 Jacquemin (Michel)
 Jacquot (Alain)
 Jarrot (André)
 Jean-Baptiste (Henry)
 Jeandon (Maurice)
 Jegou (Jean-Jacques)
 Julia (Didier)
 Kasperit (Gabriel)
 Kiffer (Jean)
 Klifa (Joseph)
 Koehl (Emile)
 Kuster (Gérard)
 Labbé (Claude)
 Lacarin (Jacques)
 Lachenaud (Jean-
 Philippe)
 Lafleur (Jacques)
 Lamant (Jean-Claude)
 Lamassoure (Alain)
 Lambert (Michel)
 Lauga (Louis)
 Lecanuet (Jean)

Legendre (Jacques)
 Legras (Philippe)
 Léonard (Gérard)
 Léontieff (Alexandre)
 Lepercq (Araud)
 Ligot (Maurice)
 Limouzy (Jacques)
 Lipkowski (Jean de)
 Lorenzini (Claude)
 Lory (Raymond)
 Louet (Henri)
 Mamy (Albert)
 Mancel (Jean-François)
 Maran (Jean)
 Marcellin (Raymond)
 Marcus (Claude-
 Gérard)
 Marlière (Olivier)
 Marty (Élie)
 Masson (Jean-Louis)
 Mathieu (Gilbert)
 Mauger (Pierre)
 Maujolan du Gasset
 (Joseph-Henri)
 Mayoud (Alain)
 Mazeaud (Pierre)
 Médecin (Jacques)
 Mesmin (Georges)
 Messmer (Pierre)
 Mestre (Philippe)
 Micau (Pierre)
 Michel (Jean-François)
 Millon (Charles)
 Miossec (Charles)
 Mme Missoffe
 (Hélène)
 Montastruc (Pierre)
 Montesquiou
 (Aymeri de)
 Mme Moreau (Louise)
 Mouton (Jean)
 Moyne-Bressand
 (Alain)
 Narquin (Jean)
 Nenou-Pwataho
 (Maurice)
 Nungesser (Roland)
 Ornano (Michel d')
 Oudot (Jacques)
 Paccou (Charles)
 Mme de Panafieu
 (Françoise)
 Mme Papon (Christiane)
 Mme Papon (Monique)
 Parent (Régis)
 Pascallon (Pierre)
 Mme Hubert
 Pelchat (Michel)
 Perben (Dominique)
 Perbet (Régis)
 Peretti Della Rocca
 (Jean-Pierre de)
 Péricard (Michel)
 Peyrefitte (Alain)
 Pinçon (André)
 Pinte (Etienne)
 Poniowski
 (Ladislas)
 Poujade (Robert)
 Préaumont (Jean de)
 Proriot (Jean)
 Raoult (Eric)
 Raynal (Pierre)
 Renard (Michel)
 Revet (Charles)
 Reymann (Marc)
 Richard (Lucien)
 Rigaud (Jean)
 Roatta (Jean)
 Robien (Gilles de)
 Rocca Serra
 (Jean-Paul de)
 Rolland (Hector)
 Rossi (André)

Roux (Jean-Pierre)
 Royer (Jean)
 Rufenacht (Antoine)
 Saint-Ellier (Francis)
 Salles (Jean-Jack)
 Savy (Bernard)
 Séguéla (Jean-Paul)
 Seiflinger (Jean)
 Soisson (Jean-Pierre)
 Sourdille (Jacques)
 Stasi (Bernard)

Taugourdeau (Martial)
 Tenailon (Paul-Louis)
 Terrot (Michel)
 Thien Ah Koon
 (André)
 Tiberi (Jean)
 Toga (Maurice)
 Toubon (Jacques)
 Tranchant (Georges)
 Trémège (Gérard)
 Ueberschlag (Jean)

Valleix (Jean)
 Vasseur (Philippe)
 Virapoullé (Jean-Paul)
 Vivien (Robert-André)
 Vuibert (Michel)
 Vuillaume (Roland)
 Wagner (Robert)
 Weisenhorn (Pierre)
 Wiltzer (Pierre-André)

Se sont abstenus volontairement

MM.

Arrighi (Pascal)
 Bachelot (François)
 Briant (Yvon)
 Descaves (Pierre)
 Freulet (Gérard)
 Gollniach (Bruno)
 Herlory (Guy)

Holeindre (Roger)
 Jalkh (Jean-François)
 Kergueria (Aimé)
 Le Pen (Jean-Marie)
 Mégret (Bruno)
 Perdomo (Ronald)
 Peyrat (Jacques)

Peyron (Albert)
 Reveau (Jean-Pierre)
 Schenardi
 (Jean-Pierre)
 Sergent (Pierre)
 Spielert (Robert)
 Wagner (Georges-Paul)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Ansart (Gustave)
 Asensi (François)
 Auchédé (Rémy)
 Baeckeroot (Christian)
 Barthe (Jean-Jacques)
 Bocquet (Alain)
 Bompard (Jacques)
 Bordu (Gérard)
 Ceyrac (Pierre)
 Chaboche (Dominique)
 Chambrun (Charles de)
 Chomat (Paul)
 Combrisson (Roger)
 Deschamps (Bernard)
 Domenech (Gabriel)
 Ducoloné (Guy)
 Fitterman (Charles)
 Gaysot (Jean-Claude)

Giard (Jean)
 Mme Gourriot
 (Colette)
 Gremetz (Maxime)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Hoarau (Elie)
 Mme Hoffmann
 (Jacqueline)
 Mme Jacquaint
 (Muguette)
 Jarosz (Jean)
 Lajoinie (André)
 Le Jaouen (Guy)
 Le Meur (Daniel)
 Lengagne (Guy)
 Leroy (Roland)
 Marchais (Georges)

Martinez (Jean-Claude)
 Mercieca (Paul)
 Mpntdargent (Robert)
 Moutoussamy (Ernest)
 Peyret (Michel)
 Mme Piat (Yann)
 Porelli (Vincent)
 Porteu de La Morandière (François)
 Reysier (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rostolan (Michel de)
 Roussel (Jean)
 Roux (Jacques)
 Sirgue (Pierre)
 Stirbois (Jean-Pierre)
 Vergès (Paul)

Mises au point au sujet du présent scrutin

Mme Edith Cresson, portée comme ayant voté « contre », ainsi que M. Guy Lengagne, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 68)

sur l'amendement n° 618 de M. Gérard Collomb à l'amendement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (détermination de la valeur de l'actif net des banques soumises à dénationalisation).

Nombre de votants 529
 Nombre des suffrages exprimés 501
 Majorité absolue 251

Pour l'adoption 210
 Contre 291

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Pour : 205.

Non-votants : 6. - MM. Jean Auroux, Jean-Michel Boucheron (III^e-et-Vilaine), Laurent Cathala, Didier Chouat, Mme Marie-France Lecuir et M. Clément Théaudin.

Groupe R.P.R. (166) :

Contre : 153.

Non-votants : 3. - MM. Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale), Pierre Mauger et Jean de Préau-mont.

Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 131.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

Contre : 2. - MM. Yvon Briant et Edouard Frédéric-Dupont.

Abstentions volontaires : 28.

Non-votants : 4. - MM. Christian Baeckeroot, Pierre Ceyrac, Jean-Claude Martinez et Pierre Sirgue.

Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

Non-inscrits (10) :

Pour : 5. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, Jean-Jacques Leonetti et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour**MM.**

Adevah-Pauf (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Anciant (Jean)
 Mme Avice (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marc)
 Badet (Jacques)
 Balligand (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Barilla (Régis)
 Bardin (Bernard)
 Barrav (Alain)
 Bastolone (Claude)
 Bassinet (Philippe)
 Beaufile (Jean)
 Bêche (Guy)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Bérégovoy (Pierre)
 Bernard (Pierre)
 Berson (Michel)
 Besson (Louis)
 Billardon (André)
 Eockel (Jean-Marie)
 Bonnemaison (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bonrepaux (Augustin)
 Borel (André)
 Borrel (Robert)
 Mme Bouchardtsu (Huguette)
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
 Bourguignon (Pierre)
 Brune (Alain)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Carraz (Roland)
 Cartelet (Michel)
 Cassaing (Jean-Claude)
 Castor (Elie)
 Césaire (Aimé)
 Chanfrault (Guy)
 Chapuis (Robert)
 Charzat (Michel)
 Chauveau (Guy-Michel)
 Chénard (Alain)
 Chevallier (Daniel)
 Chevènement (Jean-Pierre)
 Chupin (Jean-Claude)
 Clert (André)
 Coffineau (Michel)
 Colin (Georges)
 Collomb (Gérard)

Colonna (Jean-Hugues)
 Crépeau (Michel)
 Mme Cresson (Edith)
 Darinot (Louis)
 Dehoux (Marcel)
 Delebarre (Michel)
 Delebedde (André)
 Derosier (Bernard)
 Deschaux-Beaume (Freddy)
 Desein (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Mme Dufoux (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durieux (Jean-Paul)
 Durupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fiazbin (Henri)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Fruchon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frêche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Germon (Claude)
 Giovannelli (Jean)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hernu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joze (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)

Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurisergues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-Jacques)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mes (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Miché (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Mme Miora (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Notebart (Arthur)

Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Orlet (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaut (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porthesult (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveua (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)

Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)

Mme Soum (Rente)
 Mme Stiévenard (Gisèle)
 Stim (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Mme Toutain (Ghislaine)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepiéd (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre**MM.**

Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphandéry (Edmond)
 Carré (René)
 Ansquer (Vincent)
 Arreckx (Maurice)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Barnier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Béguet (René)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Biot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Franck)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branjer (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Briant (Yvon)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)

Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavallé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chamougon (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonne (Jean)
 Charité (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Chartron (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chauvierre (Bruno)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corvez (Roger)
 Couanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couvinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cuq (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande (Jean-Pierre)
 Delâtre (Georges)
 Delâtre (Francis)
 Delevoe (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuyneck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desanlis (Jean)
 Devedjian (Patrick)
 Dhintin (Claude)
 Diebold (Jean)
 Diméglio (Willy)

Dominati (Jacques)
 Dousset (Maurice)
 Drut (Guy)
 Dubernard (Jean-Michel)
 Duguin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Farran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrari (Gratien)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Foyer (Jean)
 Frédéric-Dupont (Edouard)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galley (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gaulle (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gengenwin (Germain)
 Ghyzel (Michel)
 Giscard d'Estaing (Valéry)
 Goaduff (Jean-Louis)
 Godefroy (Pierre)
 Godfrain (Jacques)
 Gonelle (Michel)
 Gorse (Georges)
 Gougy (Jean)
 Goulet (Daniel)
 Griottotay (Alain)
 Grussenmeyer (François)
 Guéna (Yves)
 Guichard (Olivier)
 Haby (René)
 Hannoun (Michel)
 Mme d'Harcourt (Florence)
 Hardy (Francis)
 Hart (Joël)
 Hersant (Jacques)
 Hersant (Robert)
 Housain (Pierre-Rémy)
 Mme Hubert (Elisabeth)
 Hunault (Xavier)
 Hyst (Jean-Jacques)
 Jacob (Lucien)
 Jacquat (Denis)

Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jarrot (André) Jean-Baptiste (Henry) Jeandon (Maurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspareit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gérard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe) Lafleur (Jacques) Lamant (Jean-Claude) Lamassoure (Alain) Lauga (Louis) Lecanuet (Jean) Legendre (Jacques) Legras (Philippe) Léonard (Gérard) Léontieff (Alexandre) Lepercq (Arnaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowski (Jean de) Lomenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Marcellin (Raymond) Marcus (Claude-Gérard) Marière (Olivier) Marty (Élie) Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)	Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Meamin (Georges) Messmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micoux (Pierre) Michel (Jean-François) Millon (Charles) Miossec (Charles) Mme Missoffe (Hélène) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Aymeri de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Moyné-Bressand (Alain) Narquin (Jean) Nenou-Pwataho (Maurice) Nungesser (Roland) Ornano (Michel d') Oudot (Jacques) Pacou (Charles) Paecht (Arthur) Mme de Panafieu (Françoise) Mme Papon (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Régis) Pascallon (Pierre) Pasquini (Pierre) Pelchat (Michel) Perben (Dominique) Perbet (Régis) Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) Péricard (Michel) Peyrefitte (Alain) Pinte (Etienne) Poniatowski (Ladislás) Pujjade (Robert)	Priol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Revet (Charles) Reymann (Marc) Richard (Lucien) Michel (Jean) Roatta (Jean) Robien (Gilles de) Rocca Serra (Jean-Paul de) Rolland (Hector) Rosai (André) Roux (Jean-Pierre) Royer (Jean) Rufenacht (Antoine) Saint-Ellier (Francis) Salles (Jean-Jack) Savy (Bernard) Séguéla (Jean-Paul) Seitlinger (Jean) Soisson (Jean-Pierre) Sourdille (Jacques) Stasi (Bernard) Taugourdeau (Martial) Tenaillon (Paul-Louis) Terrot (Michel) Thien Ah Koon (André) Tiberi (Jean) Toga (Maurice) Toubon (Jacques) Tranchant (Georges) Trémège (Gérard) Ueberschlag (Jean) Valleix (Jean) Vasseur (Philippe) Virapoullé (Jean-Paul) Vivien (Robert-André) Vuibert (Michel) Vuillaume (Roland) Wagner (Robert) Weisenhorn (Pierre) Wiltzer (Pierre-André)	Lajoinie (André) Mme Lecuir (Marie-France) Le Meur (Daniel) Leroy (Roland) Marchais (Georges) Martinez (Jean-Claude)	Mauger (Pierre) Mercieca (Paul) Montargent (Robert) Moutoussamy (Ernest) Peyret (Michel) Porelli (Vincent) Prémaunt (Jean de)	Reysier (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques) Roux (Jacques) Sirgue (Pierre) Théaudin (Clément) Vergès (Paul)
--	--	---	---	---	---

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Jean Auroux, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Laurent Cathala, Didier Chouat, Mme Marie-France Lecuir et M. Clément Théaudin, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 52 sur les sous-amendements n° 473 de M. Gérard Collomb et n° 538 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de la banque Chaix) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 mai 1986, p. 750), MM. Loïc Bouvard, Jean-Marie Daillet, Philippe Mestre et Jean-Pierre Soisson, portés comme ayant voté « pour » ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 53 sur les sous-amendements n° 479 de M. Gérard Collomb et 544 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses dispositions d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de la banque Indosuez) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 mai 1986, p. 752), MM. Edmond Alphandéry, Raymond Barre, Pierre Baudis, Loïc Bouvard, Jean-Marie Caro, Jean-Marie Daillet, Jean-Paul Fuchs, Philippe Mestre, Jean-Pierre Soisson, Bernard Stasi et Pierre-André Wiltzer, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 54 sur les sous-amendements n° 483 de M. Gérard Collomb et 548 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de la Banque nationale de Paris) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 mai 1986, p. 775), M. Loïc Bouvard, porté comme « s'étant abstenu volontairement », ainsi que M. Jean Maran, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 55 sur les sous-amendements n° 485 de M. Gérard Collomb et 550 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de la banque Paribas) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 mai 1986, p. 776), M. Henri Bouvet, porté comme « n'ayant pas pris part au vote » a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 58 sur les sous-amendements n° 505 de M. Gérard Collomb et 570 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de la Société Générale) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 mai 1986, p. 813), M. Gérard Trémège, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 60 sur l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nouvelle rédaction de cet article comportant en annexe la liste des entreprises soumises à dénationalisation) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 mai 1986, p. 817), MM. Jacques Blanc et Jacques Dominati, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

Sa sont abstenus volontairement

MM. Arrighi (Pascal) Bachelot (François) Bompard (Jacques) Chaboche (Dominique) Chambrun (Charles de) Descaves (Pierre) Domenech (Gabriel) Freulet (Gérard) Gollnisch (Bruno) Herliory (Guy) Holleindre (Roger)	Jalkh (Jean-François) Le Jaouen (Guy) Le Pen (Jean-Marie) Mégret (Bruno) Perdomo (Ronald) Peyrat (Jacques) Peyron (Albert) Mme Piat (Yann) Porteu de La Mnnardière (François) Reveau (Jean-Pierre)	Rostolan (Michel de) Roussel (Jean) Schcaardi (Jean-Pierre) Sergent (Pierre) Spieler (Robert) Stirbois (Jean-Pierre) Wagner (Georges-Paul)
--	---	--

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchédé (Rémy) Auroux (Jean) Baeckeroot (Christian) Barthe (Jean-Jacques) Bocquet (Alain) Bordu (Gérard) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)	Cathala (Laurent) Ceyrac (Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Combrisson (Roger) Deschamps (Bernard) Ducloné (Guy) Fiterman (Charles) Gnyssot (Jean-Claude) Giard (Jean)	Mme Goeuriot (Colette) Gremetz (Maxime) Hage (Georges) Hermier (Guy) Hoarau (Élie) Mme Hoffmann (Jacqueline) Mme Jacquaint (Muguette) Jarosz (Jean)
---	---	--

